

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2160

4 septembre 2013

SOMMAIRE

2000 Volts	103674	LIPP 3 S.à r.l.	103671
2BFast s.à.r.l.	103674	LLtd 1 S.à r.l.	103671
Advisor Services International, s.à r.l. ...	103678	LLtd 2 S.à.r.l.	103672
Aire Investments S.à r.l.	103675	LLtd 3 S.à r.l.	103672
Albama S.A.	103675	Lola Investments S.A.	103672
Alov Holding Sàrl	103676	Luxdifusion SA	103635
Amicale des Secouristes-Ambulanciers de la Ville d'Ettelbruck	103676	LYB Luxembourg II S.à r.l.	103661
Apparel Industries 1 S.A.	103680	Magellan Facilities Services Sàrl	103635
Arab Investment Company for Services S.A.	103680	Marbrerie Hary S.à.r.l.	103635
Arcano Fund	103680	Noah's Ark S.à.r.l.	103635
BLUE KNIGHTS LUXEMBOURG asbl , avec l'extension "Police Motorcycle Tour- ing Club"	103675	NOCARIA Investissement S.A.	103671
Expertise Tamino S.A.	103674	NOCARIA Investissement S.A.	103635
Holdina S.A.	103676	OG2 Investment S.à r.l.	103635
JOHIM Luxembourg	103661	OI-Games 2 S.A.	103636
Kalang Invest S.A.	103634	OI-Games S.A.	103636
Kalang Invest S.A.	103634	OI-Paper S.A.	103636
Kalang Invest S.A.	103634	Ornita Holding S.A.H.	103636
Kalang Invest S.A.	103634	Paneurinvest S.A.	103636
Kamoulox Investments S.à r.l.	103673	P & M Participations S.A.	103636
Kaporal 5 S.à r.l. Holdings SCA	103637	Resh South Africa Sàrl SPF	103679
KKR International Flooring 1 S. à r.l.	103673	SITE (Euro) No 2 S.à r.l.	103677
KKR International Flooring 2 S. à r.l.	103673	Société Maria Rheinsheim	103677
Kud S.A.	103673	Sydney & Paris Nord Lux S.à r.l.	103677
Kyarra S.à r.l.	103634	TecniStyle Sàrl	103677
Le Doublon Lux I S.à r.l.	103672	Theaterzelte Wagner Promotion GmbH	103677
Les P'tits Mousses S.à.r.l.	103634	Torlake Holding Luxembourg S.A.	103677
Limanon Investments S.à r.l.	103672	Torlake Holding Luxembourg S.A.	103678
Lion Systems S.A.	103660	Welilux S.à.r.l.	103673
LIPP 1 S.à r.l.	103671	Ypson S.A.	103674
LIPP 2 S.à r.l.	103671	ZURICH INTERNATIONAL SERVICES (Luxembourg) S.A.	103674

Kyarra S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: GBP 740.104,59.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 135.471.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013097029/9.

(130117776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Kalang Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, rue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 103.160.

Le Bilan du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013097030/9.

(130117672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Kalang Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, rue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 103.160.

Le Bilan du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013097031/9.

(130117673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Kalang Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, rue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 103.160.

Le Bilan du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013097032/9.

(130117674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Kalang Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, rue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 103.160.

Le Bilan du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013097033/9.

(130117675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Les P'tits Mousses S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3222 Bettembourg, 63, route de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 81.536.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013097072/9.

(130117414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Luxdifusion SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 2B, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 170.530.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013097088/9.

(130117771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Magellan Facilities Services Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8715 Everlange, 3, A Speiss.

R.C.S. Luxembourg B 162.204.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013097095/9.

(130117405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Marbrerie Hary S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 1A, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 40.800.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013097115/9.

(130117811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Noah's Ark S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 298, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 87.760.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013097157/9.

(130117409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

NOCARIA Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 154.116.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013097158/9.

(130117151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

OG2 Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.420,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 165.283.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013097171/9.

(130117719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

OI-Games S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 147.203.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013097172/9.

(130117369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

OI-Games 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 148.838.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013097173/9.

(130117368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

OI-Paper S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 157.211.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013097174/9.

(130117367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Ornita Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 71.019.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013097177/9.

(130118217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

P & M Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7-9, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 83.914.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013097179/9.

(130117835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Paneurinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 93.048.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013097195/9.

(130118088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Kaporal 5 S.à r.l. Holdings SCA, Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 14.156.842,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 177.299.

In the year two thousand thirteen, on the eleventh day of July,
before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Kaporal 5 S.à r.l. Holdings SCA, a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of thirty-one thousand one Euro (EUR 31,001.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177.299 (the Company), and incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Beck, a notary resident in Echternach on May 16, 2013 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on July 4, 2013 under number 1596, page 76572.

The Meeting is chaired by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette.

The Meeting appoints Mrs Maria SANTIAGO-DE SOUSA, private employee, with professional address in Esch/Alzette, as secretary of the Meeting.

The Meeting appoints Mrs Brigitte MARTIN, private employee, with professional address in Esch/Alzette as scrutineer of the Meeting.

(The chairman, the secretary and the scrutineer being collectively referred to hereafter as the Board of the Meeting.)

The Board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares that:

I. the shareholders of the Company (the Shareholders) represented at the present Meeting and the number of their shares are shown on an attendance list. Such list and proxies, signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II. as appears from the attendance list, that the thirty thousand one (31,001) shares representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

III. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Reclassification of three thousand one hundred (3,100) Class H Shares, three thousand one hundred (3,100) Class I Shares and three thousand one hundred (3,100) Class J Shares into nine thousand three hundred (9,300) Class A Shares;

2. subsequent modification of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the changes mentioned in item 1.;

3. increase of the share capital of the Company by an amount of fourteen million one hundred twenty-five thousand eight hundred forty-one Euro (EUR 14,125,841.-);

4. subscription to and payment of the share capital increase specified in item 3. above;

5. full restatement of the Articles in order to reflect *inter alia* the changes mentioned in items 3. and 4. above;

6. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff, to proceed on behalf of the Company to the registration of such changes; and

7. miscellaneous.

IV. the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to reallocate the existing three thousand one hundred (3,100) Class H Shares, three thousand one hundred (3,100) Class I Shares and three thousand one hundred (3,100) Class J Shares into nine thousand three hundred (9,300) Class A Shares.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at thirty-one thousand one Euro (EUR 31,001), represented by one (1) management share (the Management Share) and twelve thousand four hundred (12,400) class A shares (the Class A Shares), three thousand one hundred (3,100) class B shares (the Class B Shares), three thousand one hundred (3,100) class C shares (the Class C Shares), three thousand one hundred (3,100) class D shares (the Class D Shares), three thousand one hundred (3,100) class E shares (the Class E Shares), three thousand one hundred (3,100) class F shares (the Class F

Shares), three thousand one hundred (3,100) class G shares (the Class G Shares), zero (0) class H shares (the Class H Shares), zero (0) class I shares (the Class I Shares) and zero (0) class J shares (the Class J Shares, and together with the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares, the Alphabet Shares), all in registered form, having the same rights and obligations and having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The Management Share and the Alphabet Shares are collectively referred to as the Shares and individually as a Share.”

Third resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital by an amount of fourteen million one hundred twenty-five thousand eight hundred forty-one Euro (EUR 14,125,841.-) by way of the issue of one million eight hundred twenty-five thousand eight hundred eight (1,825,808) Class A Shares, one million eight hundred thirty-five thousand one hundred eight (1,835,108) Class B Shares, one million eight hundred thirty-five thousand one hundred eight (1,835,108) Class C Shares, one million eight hundred thirty-five thousand one hundred eight (1,835,108) Class D Shares, one million eight hundred thirty-five thousand one hundred eight (1,835,108) Class E Shares, one million eight hundred thirty-five thousand one hundred eight (1,835,108) Class F Shares, zero (0) Class H Shares and one million two hundred eighty-nine thousand three hundred eighty-five (1,289,385) Performance Shares in registered form, each with a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

Fourth resolution

Intervention - Subscription - Payment

1. TCP Kaporal Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve million one hundred one thousand seven hundred seventy Euro (EUR 12,101,770.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177.247,

here represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, here annexed

declares that it subscribes for one million seven hundred sixteen thousand four hundred twenty-five (1,716,425) Class A Shares, one million seven hundred twenty-five thousand seven hundred twenty-five (1,725,725) Class B Shares, one million seven hundred twenty-five thousand seven hundred twenty-five (1,725,725) Class C Shares, one million seven hundred twenty-five thousand seven hundred twenty-five (1,725,725) Class D Shares, one million seven hundred twenty-five thousand seven hundred twenty-five (1,725,725) Class E Shares, one million seven hundred twenty-five thousand seven hundred twenty-five (1,725,725) Class F Shares and one million seven hundred twenty-five thousand seven hundred twenty-five (1,725,725) Class G Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to twelve million seventy thousand seven hundred seventy-five Euro (EUR 12,070,775.-) to be fully allocated to the share capital account of the Company;

2. MBO Capital 2, a French fonds commun de placement à risques, represented by its management company (société de gestion), MBO Partenaires, a French société par actions simplifiée, with a share capital of eight hundred thirty-three thousand three hundred Euro (EUR 833,300.-), whose registered office is at 3, rue de la Boétie, 75008 Paris and whose registration number is 443 024 237 RCS Paris,

here represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, here annexed

declares that it subscribes for one hundred four thousand one hundred sixty-nine (104,169) Class A Shares, one hundred four thousand one hundred sixty-nine (104,169) Class B Shares, one hundred four thousand one hundred sixty-nine (104,169) Class C Shares, one hundred four thousand one hundred sixty-nine (104,169) Class D Shares, one hundred four thousand one hundred sixty-nine (104,169) Class E Shares, one hundred four thousand one hundred sixty-nine (104,169) Class F Shares and one hundred four thousand one hundred sixty-nine (104,169) Class G Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by a contribution in kind consisting of a receivable having an aggregate contribution value of at least seven hundred twenty-nine thousand one hundred eighty-three Euro (EUR 729,183.-) that MBO Capital 2 has against the Company (the Receivable 1) and which will be fully allocated to the share capital account of the Company;

3. Adviser, a French société par actions simplifiée, with a share capital of one thousand Euro (EUR 1,000.-), whose registered office is at 11, avenue Stéphane Mallarmé, whose registration number is 522 512 805 RCS Paris,

here represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, here annexed

declares that it subscribes for three thousand nine hundred thirty-six (3,936) Class A Shares, three thousand nine hundred thirty-six (3,936) Class B Shares, three thousand nine hundred thirty-six (3,936) Class C Shares, three thousand nine hundred thirty-six (3,936) Class D Shares, three thousand nine hundred thirty-six (3,936) Class E Shares, three thousand nine hundred thirty-six (3,936) Class F Shares and three thousand nine hundred thirty-six (3,936) Class G Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by a contribution in kind consisting of a receivable having an aggregate contribution value of at least twenty-seven thousand five hundred fifty-two Euro (EUR 27,552.-) that

Adviser has against the Company (the Receivable 2) and which will be fully allocated to the share capital account of the Company;

4. Provestis, a French société par actions simplifiée, with a share capital of twenty-one million eight hundred twenty-five thousand Euro (EUR 21,825,000.-), whose registered office is at 14, rue de Marignan, whose registration number is 479 041 824 RCS Paris,

here represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, here annexed

declares that it subscribes for four hundred ninety-one (491) Class A Shares, four hundred ninety-one (491) Class B Shares, four hundred ninety-one (491) Class C Shares, four hundred ninety-one (491) Class D Shares, four hundred ninety-one (491) Class E Shares, four hundred ninety-one (491) Class F Shares and four hundred ninety-one (491) Class G Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by a contribution in kind consisting of a receivable having an aggregate contribution value of at least three thousand four hundred thirty-seven Euro (EUR 3,437.-) that Provestis has against the Company (The Receivable 3) and which will be fully allocated to the share capital account of the Company;

5. Jean-Claude Darrouzet, a French citizen, born in Saint-Mandé on October 2, 1947, residing at 60, Cité des Fleurs, 75017 Paris, and married to Mrs. Christine Pous under the regime of “communauté universelle donation au dernier vivant”,

here represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, here annexed

declares that it subscribes for seven hundred eighty-seven (787) Class A Shares, seven hundred eighty-seven (787) Class B Shares, seven hundred eighty-seven (787) Class C Shares, seven hundred eighty-seven (787) Class D Shares, seven hundred eighty-seven (787) Class E Shares, seven hundred eighty-seven (787) Class F Shares and seven hundred eighty-seven (787) Class G Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by a contribution in kind consisting of a receivable having an aggregate contribution value of at least five thousand five hundred nine Euro (EUR 5,509.-) that Jean-Claude Darrouzet has against the Company (the Receivable 4) and which will be fully allocated to the share capital account of the Company;

6. Kaporal Manco S.à r.l. Holdings SCA, a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of thirty-one thousand one Euro (EUR 31,001.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178.271,

here represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, here annexed

declares that it subscribes for one million two hundred eighty-nine thousand three hundred eighty-five (1,289,385) Performance Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by:

- a contribution in cash amounting to nine hundred three thousand two hundred twenty-three Euro and eighty cents (EUR 903,223.80); and

- a contribution in kind consisting of a receivable having an aggregate contribution value of at least four hundred thirty-one thousand two hundred eighty-nine Euro and sixty-eight cents (EUR 431,289.68) that Kaporal Manco S.à r.l. Holdings SCA has against the Company (the Receivable 5 and together with the Receivable 1, the Receivable 2, the Receivable 3, the Receivable 4, the Receivables).

The total amount of one million three hundred thirty-four thousand five hundred thirteen Euro and forty-eight cents (EUR 1.334.513,48) shall be allocated as follows:

(i) an amount of one million two hundred eighty nine thousand three hundred eighty five Euro (EUR 1,289,385) to the share capital account of the Company; and

(ii) an amount of forty-five thousand one hundred twenty eight Euro and forty eight cents (EUR 45,128.48) to the share premium account of the Company.

Pursuant to articles 26-1 and article 32-1 (5) of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915 as amended (the Law), the Receivables contributed to the Company have been the subject of a report prepared by ECOVIS Crown Audit as Réviseur d'entreprises agréé, dated July 11, 2013 which concludes as follows:

“Based on our review, nothing has to our attention that causes us to believe that the Debt was not certain, quantifiable, due and payable. We have no further comment to make on the value of the Contribution in Kind of which the total amount is at least equal to the sum of the share capital to be issued upon conversion and share premium of EUR 1,196,970.68.”

Said auditor’s report, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Shareholders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

The aforementioned contributions are at the disposal of the Company.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to fully restate the Articles of the Company (to inter alia reflect the changes mentioned under the third and the fourth resolution) which shall henceforth read as follows:

I. Definitions

Articles of Association has the meaning given to it in article 1;

Available Amount means in relation to the Alphabet Shares and Performance Shares the total amount of net profits attributable to the Classes of Shares (as determined in accordance with article 13.4 of the Articles of Association) of the Company (including carried forward profits) to the extent the Limited Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the article 13.4 of the Articles of Association (after deduction, for the avoidance of doubt, of any sums not yet paid as Preferred Dividend to the Class H Share), increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Classes of Shares to be repurchased/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles of Association, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves (including the share premium reserve)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Classes of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles of Association.

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday) on which banks are generally open in Luxembourg for normal business;

Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of Shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such Class of Shares,

Class of Shares means an entire class of Shares of the Company;

Companies Act means the Luxembourg law on the commercial companies dated 10 August 1915, as amended;

Company has the meaning given to it in article 1;

Exit Event means (i) the sale of all or substantially all of the share or assets of Kaporal France SAS or of Reservoir Team SAS, or (ii) the listing of the equity securities of Kaporal France SAS or of Reservoir Team SAS on a regulated stock exchange (marché réglementé) or on an organized multilateral trading facility (système multilatéral de négociations organisé);

General Meeting has the meaning given to it in article 9.1;

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of a Class of Shares;

Laws means the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (including, for the avoidance of doubt, the Companies Act);

Legal Reserve has the meaning given to it in article 13.1;

Limited Shareholder has the meaning given to it in article 1;

Luxembourg means the Grand Duchy of Luxembourg;

Managing Shareholder has the meaning given to it in article 1;

Preferred Dividends has the meaning given to it in article 13.2;

Shareholders has the meaning given to this term in article 1;

Shares means all the issued shares from time to time in the capital of the Company;

Total Cancellation Amount means the amount determined by the Managing Shareholder taken and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall be the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the General Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles of Association; provided, however, that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount;

Preferred Exit Distribution means an amount determined in accordance with the following formula:

$$PED = (n / N) \times (DP \times P)$$

Where:

n means the aggregate number of shares of the Company (other than the Performance Shares) outstanding on the Closing Date (i.e. 11 July 2013);

N means “n” plus the aggregate number of shares of the Company (other than the Performance Shares) issued by the Company after the Closing Date;

PED means the Preferred Exit Distribution;

DP means the Distributable Proceeds (as this term is defined below); and

P means the Applicable Percentage (as this term is defined below).

The Distributable Proceeds means:

- in the event of a reduction of share capital of the Company through the repurchase and cancellation of Shares, the Total Cancellation Amount;

- in the event of a dividend distribution, the aggregate amount of the dividend to be distributed; and

- in the event of a liquidation of the Company, the Net Surplus referred to in article 14.2.

The Applicable Percentage shall be equal to:

- 10% if the Deal Money Multiple (as this term is defined below) is lower than 3.0x;

- 12.5% if the Deal Money Multiple is greater than or equal to 3.0x and lower than 4.0x; and

- 15% if the Deal Money Multiple is greater than or equal to 4.0x.

The Deal Money Multiple shall be equal to the Proceeds divided by the Disbursements.

The Disbursements shall be equal to all cash amounts paid (including by way of set-off) or contributions in-kind made by the Investors in consideration for the subscription and purchase of securities (including, without limitation, shares, warrants, bonds, convertible bonds, bonds redeemable into shares, preferred equity certificates, convertibles preferred equity certificates, interest free preferred equity certificates) issued by the Company or its Subsidiaries or in relation to all loans granted to the Company or its Subsidiaries, from the date of the first Disbursement to the date of the Exit Event.

The Proceeds shall be equal to, from the date of the first Disbursement to the date of, and including, the dividend distribution, share capital reduction or distribution of liquidation surplus following the Exit Event:

- all cash amounts actually collected by the Investors in relation to the securities issued by the Company or its Subsidiaries (dividend, share capital reduction, interest payment, principal repayment, etc.) or in relation to any loan granted by such Investors (interest payment, principal repayment) to the Company or its Subsidiaries;

- all other cash amounts actually collected by the Investors in relation to the sale by such Investors of securities issued by the Company or its Subsidiaries and loans extended to the Company or its Subsidiaries.

It is specified that:

- all Preferred Dividends shall be excluded from the Proceeds;

- for the avoidance of doubt, all fees received by the Investors in connection with services rendered to the Company and/or its Subsidiaries (such as deal fees, monitoring fees and exit fees) shall be excluded from the Proceeds;

- in the event of an IPO, should the Company keep (directly or indirectly) a fraction of the shares of the listed entity, the Company shall be deemed to have sold on the settlement date (date de règlement-livraison) 100% of such shares at a price per share equal to the price set by the board (or other relevant corporate body) of the listed entity for the listing of its shares on the relevant regulated market; and

- one shall deduct from the Proceeds the amount of all running costs, fees, costs, expenses and transaction-related expenses, payable immediately or in the future, in connection with the transaction having triggered the Exit Event, the distribution of the Proceeds to the beneficiaries thereof and the liquidation of the Company.

The Investors mean the shareholders of the Company and their respective affiliates.

The Subsidiaries of the Company mean all entities in which the Company holds, either directly or indirectly, more than 50% of the share capital and voting rights.

The Closing Date means 11 July 2013, being the date on which the Company completed the acquisition of the Kaporal group.

II. Name - Types of Shareholders - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name / Types of Shareholders. The name of the company is “Kaporal 5 S.à r.l. Holdings SCA” (the Company). The Company is a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the Companies Act and these articles of incorporation (the Articles of Association).

The Company’s shareholders are (i) Kaporal 5 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177.253, (the Managing Shareholder) and (ii) the limited shareholders (associés commanditaires) upon incorporation of the Company and any

person or entity that becomes a limited shareholder (associé commanditaire) from time to time (the Limited Shareholders).

The Managing Shareholder is jointly and severally liable for all liabilities of the Company to the extent that they cannot be paid out of the assets of the Company.

The Limited Shareholders are liable up to the amount of the capital committed by them to the Company on subscribing for the Shares.

The Limited Shareholders and the Managing Shareholder are, in these Articles of Association, collectively referred to as the Shareholders and individually as a Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the Managing Shareholder. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles of Association.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Managing Shareholder. If the Managing Shareholder determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3 The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more Shareholders.

4.3 In the event of death as well as in the case of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Managing Shareholder from acting as manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided that the shareholders of the Managing Shareholder (in case of a legal entity) appoint, within fifteen (15) Business Days after the permanent situation preventing the Managing Shareholder to act as manager of the Company, an administrator (who need not be a shareholder), to adopt urgent measures and those of ordinary administration until a General Meeting as defined in article 9.1. is held. The administrator must convene the General Meeting within fifteen (15) days of his appointment. At the General Meeting, the Shareholders must appoint a successor manager in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment of the Articles of Association and without the consent of the Managing Shareholder. Failing such appointment by the Shareholders of the Managing Shareholder (in case of a legal entity), the appointed external auditor (réviseur d'entreprises agréé), failing appointment of any such approved external auditor the Supervisory Board (as defined in article 11.1.) appoints an administrator (who need not be a Shareholder), to adopt urgent measures and those of ordinary administration until a General Meeting as defined in article 9.1. is held. The administrator must convene the General Meeting within fifteen (15) days of his appointment. At the General Meeting, the Shareholders must appoint a successor manager in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment of the Articles of Association and without the consent of the Managing Shareholder. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

III. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The share capital is set at fourteen million one hundred fifty-six thousand eight hundred forty-two Euro (EUR 14,156,842), represented by one (1) management share (the Management Share), one million eight hundred thirty-eight thousand two hundred and seven (1,838,207) class A shares (the Class A Shares), one million eight hundred thirty-eight thousand two hundred and eight (1,838,208) class B shares (the Class B Shares), one million eight hundred thirty-eight thousand two hundred and eight (1,838,208) class C shares (the Class C Shares), one million eight hundred thirty-eight thousand two hundred and eight (1,838,208) class D shares (the Class D Shares), one million eight hundred thirty-eight thousand two hundred and eight (1,838,208) class E shares (the Class E Shares), one million eight hundred thirty-eight thousand two hundred and eight (1,838,208) class F shares (the Class F Shares), one million eight hundred thirty-eight thousand two hundred and eight (1,838,208) class G shares (the Class G Shares) [Note: Shareholders' agreement to be amended to reflect this change], one (1) class H share (the Class H Share, and together with the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the class F Shares, and the Class G Shares, the Alphabet Shares), and one million eight hundred forty-one thousand nine hundred seventy-eight (1,841,978) performance shares (the Performance Shares) all in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each. The Class H Share shall bear no voting rights and shall not entitle its holder(s) to any dividend except for the priority dividend as set forth in article 13.2 of these Articles of Association.

5.2 The share capital may be increased or decreased on one or several occasions by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles of Association.

5.3 In addition to the share capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any Share in addition to its nominal value, is transferred. Any share premium paid in respect of the subscription of any class of Shares, as the case may be, shall be allocated upon their issuance to a share premium reserve account.

5.4 In case the Company holds sufficient available reserves according to a recent interim balance sheet presented to the General Meeting of Shareholders of the Company, such General Meeting of Shareholders may want to authorise the repayment of all or part of the contributed share premium amounts. In such case, the share premium amounts shall be allocated to the shareholders by applying the allocation provisions set out in article 13 for the allocation of profits.

Art. 6. Shares.

6.1 The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

6.2 The Shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.3 A register of Shares shall be kept at the registered office and may be examined by any Shareholder on request.

6.4 A Share transfer shall be carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:

- (i) both the transferor and the transferee or their authorised representatives; or
- (ii) any authorised representative of the Company,

following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.5 Each Share transfer must be approved by the Managing Shareholder and shall only be binding on the Company or third parties upon such approval. Further transfer restrictions shall be contained in the shareholders' agreement that may be entered into from time to time, it being understood that no transfer of Shares to anyone shall occur before the 15th of July 2018, unless otherwise permitted in a shareholders' agreement that may be entered into from time to time between the Shareholders of the Company.

6.6 Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted by the Company as evidence of a share transfer. Any sale, contribution or transfer of Shares in breach of paragraph 6.5 shall be null and void.

6.7 The Company may redeem its own shares within the limits set out in the Law.

6.8 The Class H Share may be converted into a Class G Share upon the request of the holder of such Class H Share. As soon as practicable after receipt of such request, the Managing Shareholder shall convene an extraordinary General Meeting to amend the Articles of Association in such a manner as to reflect such conversion.

6.9 The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of one or more entire Classes of Shares; provided, however, that the Company may not at any time repurchase and cancel the Performance Shares (subject to article 6.11 below). In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the following order:

- (i) Class G Shares;
- (ii) Class F Shares;
- (iii) Class E Shares;
- (iv) Class D Shares;
- (v) Class C Shares;

- (vi) Class B Shares;
- (vii) Class A Shares; and
- (viii) Class H Share.

6.10 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of any Class of Shares (in the order provided for above), such Class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to the Total Cancellation Amount as is determined by the Managing Shareholder and approved by the General Meeting, and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

6.11 Notwithstanding the provisions of articles 6.9 and 6.10, in the event of a reduction of share capital of the Company through the repurchase and cancellation of Shares after the occurrence of an Exit Event, each such cancellation and repurchase of Shares shall be made simultaneously in respect of (i) the Applicable Number of Performance Shares and (ii) the last outstanding class of Alphabet Shares in the alphabetical order (e.g. Class G Shares, then Class F Shares, etc.), following the allocation rules set out below.

For the purpose of this article 6.11, the Applicable Number of Performance Shares shall mean a number of Performance Shares equal to the result of the following formula (as rounded down to the nearest integer number):

$$N_{PS} = AN_{PS} \times (1 / n)$$

Where:

N_{PS} means the Applicable Number of Performance Shares;

AN_{PS} means the aggregate number of Performance Shares outstanding on the date of the Exit Event;

n means the number of classes of Alphabet Shares (other than Class H Shares) outstanding on the date of the Exit Event.

The Total Cancellation Amount shall be allocated in such a manner that (i) the Applicable Number of Performance Shares receive an amount equal to the Preferred Exit Distribution, and (ii) the relevant class of Alphabet Shares receive the remainder of the Total Cancellation.

6.12 No repurchase and cancellation of Shares may be made in accordance with this article 6 unless and until all accrued Preferred Dividend has been paid to the holder of the Class H Share.

IV. Management - Representation

Art. 7. Management.

7.1 The Company shall be managed by the Managing Shareholder for the duration of the Company, unless the provisions of article 4.3. apply or the Managing Shareholder is dismissed or resigns for legitimate cause.

7.2 All powers not expressly reserved to the Shareholders or the appointed external auditor (réviseur d'entreprises agréé), or failing appointment of any such external auditor, to the Supervisory Board by the Companies Act or the Articles of Association fall within the competence of the Managing Shareholder, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

7.3 The Managing Shareholder may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

7.4 The Managing Shareholder shall be authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more officers or other agents, whether Shareholders or not, acting either individually or jointly.

7.5 Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its Managing Shareholder must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business. No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that the Managing Shareholder or any officer of the Company is interested in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 8. Representation.

8.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the Managing Shareholder.

8.2 The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been validly delegated.

V. General meetings of Shareholders

Art. 9. Powers and voting rights.

9.1 Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a general meeting of Shareholders (each a General Meeting).

9.2 Each share entitles the holder to one (1) vote, except for the Class H Share which shall bear no voting rights, except in the cases provided for in the Companies Act.

Art. 10. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

10.1 The Shareholders may be convened to General Meetings by the Managing Shareholder or by the appointed external auditor (réviseur d'entreprises agréé), or failing appointment of any such external auditor, by the Supervisory Board. The Shareholders must be convened to a General Meeting following a request from Shareholders representing at least one-tenth of the share capital.

10.2 Written notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such emergency shall be set out in the notice.

10.3 General Meetings shall be held at such place and time as specified in the notices.

10.4 If all the Shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

10.5 A Shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

10.6 Any Shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to a participation in person at the meeting.

10.7 Any Shareholder may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum for the meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

10.8 Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by a simple majority vote provided that in all cases at least one-half of the share capital is present or represented.

10.9 An extraordinary General Meeting may only amend the Articles of Association if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles of Association, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices shall state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly provided that in all cases at least one-half of the share capital is present or represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast, which shall include the consent of the Managing Shareholder unless otherwise specified by these Articles of Association. If the Managing Shareholder is dismissed for legitimate cause (cause légitime), any amendment to article 1 of the Articles of Association shall not require the consent of the Managing Shareholder.

10.10 Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders and bondholders (if any).

VI. Supervision - Annual accounts - Allocation of profits

Art. 11. Supervisory Board / Réviseurs d'entreprises.

11.1 The Company shall be supervised by a supervisory board of at least three (3) members (the Supervisory Board), who need not be Shareholders unless one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés) have been appointed in which case there will be no Supervisory Board unless the Shareholders decide otherwise.

11.2 When so required by the Laws, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés) who will then replace the Supervisory Board unless the Shareholders decide otherwise.

11.3 The General Meeting shall appoint the members of the Supervisory Board and / or approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determine their number and remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

11.4 In case a Supervisory Board is appointed, the Supervisory Board must appoint a chairperson from among its members and may choose a secretary.

11.5 The Supervisory Board shall meet at the request of the Managing Shareholder or any of its members.

11.6 Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such emergency shall be set out in the notice.

11.7 No notice is required if all members of the Supervisory Board are present or represented and each of them states that it has full knowledge of the agenda of the meeting. A member of the Supervisory Board may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Supervisory Board.

11.8 Any member of the Supervisory Board may grant to another member of the Supervisory Board a power of attorney in order to be represented at any Supervisory Board meeting.

11.9 The Supervisory Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Supervisory Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the members present or represented. The chairman shall have a casting vote in the event of a tied vote. Supervisory Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson, by all members present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

11.10 Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

11.11 Circular resolutions signed by all the members of the Supervisory Board shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Supervisory Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

11.12 The members of the Supervisory Board may not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company's name, provided those commitments comply with the Articles of Association and Laws.

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

12.1 The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2 Each year, the Managing Shareholder must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by the officer(s), the Managing Shareholder and Supervisory Board members to the Company.

12.3 One month before the annual General Meeting, the Managing Shareholder shall provide the approved external auditor (réviseur d'entreprises agréé), failing such the Supervisory Board with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The approved external auditor (réviseur d'entreprises agréé), or failing appointment of any such approved external auditor, the Supervisory Board shall then prepare a report setting out its proposals.

12.4 The annual General Meeting shall be held at the registered office or any other place within the municipality of the registered office within six (6) months following the end of each financial year.

12.5 The annual General Meeting may be held abroad if, in the Managing Shareholder's absolute discretion, exceptional circumstances so require.

Art. 13. Allocation of profits.

13.1 Five per cent. (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by the Companies Act (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent. (10%) of the share capital.

13.2 After allocation to the Legal Reserve in accordance with section 13.1 above, an annual fixed dividend of one hundred and fifty-thousand Euro (EUR 150,000.-) (the Preferred Dividend) shall be attributed to the Class H Share in respect of each financial year at the end of which (i) Laurent Emsellem is the general manager of the Managing Shareholder and (ii) the Class H Share is held by Laurent Emsellem or a personal holding company of Laurent Emsellem. Such yearly dividend is cumulative in case the Company does not have net annual profits in any given year. The right of the Class H Share to receive its Preferred Dividend shall automatically expire upon the occurrence of the events that are indicated in a shareholders' agreement that may be entered into from time to time between the shareholders of the Company. For the avoidance of doubt, the Preferred Dividend may not be paid more than once in respect of a given financial year, irrespective of the number and nature (dividend, interim dividend, etc.) of the distributions made during a financial year.

In the event the Class H Share no longer gives right to the Preferred Dividend, such Class H Share shall enjoy the same dividend rights as the Class A Shares.

13.3 The General Meeting shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend (in which case the approval of the Managing Shareholder is required), to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

13.4 In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- The holder of the Class H Share shall be entitled to receive the Preferred Dividend as defined in article 13.2, then
- The holders of Performance Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point zero five per cent (0.05%) of the nominal value of the Performance Shares held by them, then,
- The holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- The holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,

- The holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- The holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- The holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then
- The holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- The holders of Class G Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g. Class G Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. Class F Shares).

13.5 Notwithstanding the provisions of article 13.4 above, in the event of a dividend distribution after the occurrence of an Exit Event, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- The holders of Performance Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount equal to the Preferred Exit Distribution, then
- The holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- The holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- The holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- The holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- The holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then
- The holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- The holders of Class G Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g. Class G Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. Class F Shares).

13.6 Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Managing Shareholder must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve or a statutory reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Managing Shareholder must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) the Supervisory Board or the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, must prepare a report addressed to the Managing Shareholder which must verify whether the above conditions have been met.

13.7 In any circumstances, the interim dividends payment shall follow the rights and obligations defined above (including article 13.5) regarding the shares, including the Class H Share.

VII. Dissolution - Liquidation

14.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles of Association. The General Meeting shall appoint one or several liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full powers to realise the Company's assets and pay its liabilities.

14.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be allocated among the Shareholders as follows:

- first, to the holder of the Class H Share, up to the amount of the accrued and unpaid Preferred Dividend;
- then, for the remainder (the Net Surplus):

- to the holders of Performance Shares for an aggregate amount equal to the Preferred Exit Distribution (and within such amount, in proportion to the number of Performance Shares held by each such holder); and
- for the remainder, to the holders of the other classes of Shares in proportion to the shares held by each of them.

VIII. General provision

15.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

15.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Supervisory Board meetings may also be granted by a member of the Supervisory Board, in accordance with such conditions as may be accepted by the Supervisory Board.

15.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference may appear on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, shall constitute one and the same document.

15.4. All matters not expressly governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

Sixth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff, to proceed on behalf of the Company to the registration of such changes.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately five thousand five hundred euro (EUR 5,500.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onzième jour de juillet,

par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Kaporal 5 S.à r.l. Holdings SCA, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de trente et un mille un euros (EUR 31.001,-), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.299 (la Société) et constituée en vertu d'un acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, le 16 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 4 juillet 2013 au numéro 1596, page 76572.

L'Assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette

L'Assemblée nomme Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette, comme secrétaire de l'Assemblée.

L'Assemblée nomme Madame Brigitte MARTIN, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette, comme scrutateur de l'Assemblée.

(Le président, le secrétaire et le scrutateur, étant collectivement désignés ci-après le Bureau de l'Assemblée.)

Le Bureau de l'Assemblée ayant été ainsi constitué, le président déclare que:

I. les associés de la Société (les Associés) représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre de leurs actions sont représentés sur une liste de présence. Ladite liste et les procurations, signées ne varietur par les personnes comparantes et le notaire soussigné resteront annexées au présent procès-verbal;

II. il ressort de la liste de présence que trente et un mille et une (31.001) actions, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à cette Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour ci-après reproduits;

III. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. reclassification de trois mille cent (3.100) Actions de Classe H, trois mille cent (3.100) Actions de Classe I et trois mille cent (3.100) Actions de Classe J en neuf mille trois cent (9.300) Actions de Classe A;
2. modification consécutive de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter les changements mentionnés au point 1.;
3. augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatorze millions cent-vingt-cinq mille huit cent quarante et un euros (EUR 14.125.841,-);
4. souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée au point 3. ci-dessus;
5. mise à jour complète des Statuts afin de refléter, entre autres, les changements mentionnés aux points 3. et 4. ci-dessus;
6. modification du registre des Associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg, pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des changements ci-dessus, et
7. divers.

IV. Les Associés ont adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de réaffecter trois mille cent (3.100) Actions de Classe H, trois mille cent (3.100) Actions de Classe, et trois mille cent (3.100) Actions de Classe J existantes en neuf mille trois cent (9.300) Actions de Classe A.

Deuxième résolution

En conséquence de la première résolution, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société afin qu'il soit désormais rédigé comme suit:

« **5.1.** Le capital social est fixé à trente et un mille et un euros (EUR 31.001,-), représenté par une (1) action de commandité (l'Action de Commandité) et douze mille quatre cents (12.400) actions de classe A (les Actions de Classe A), treize mille cent (3.100) actions de classe B (les Actions de Classe B), trois mille cent (3.100) actions de classe C (les Actions de Classe C), trois mille cent (3.100) actions de classe D (les Actions de Classe D), treize mille cent (3.100) actions de classe E (les Actions de Classe E), trois mille cent (3.100) actions de classe F (les Actions de Classe F), trois mille cent (3.100) actions de classe G (les Actions de Classe G), zéro (0) actions de classe H (les Actions de Classe H), zéro (0) actions de classe I (les Actions de Classe I) et zéro (0) actions de classe J (les Actions de Classe J, et ensemble avec les Actions de Classe A, les Actions de Classe B, les Actions de Classe C, les Actions de Classe D, les Actions de Classe E, les Actions de Classe F, les Actions de Classe G, les Actions de Classe H et les Actions de Classe I, les Actions Alphabet), toutes sous forme nominative, ayant les mêmes droits et obligations et d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

L'Action de Commandité et les Actions Alphabet sont collectivement désignées comme les Actions et individuellement une Action.»

Troisième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatorze millions cent-vingt-cinq mille huit cent quarante et un euros (EUR 14.125.841,-), par la création et l'émission d'un million huit cent vingt-cinq mille huit cent huit (1.825.808) Actions de Classe A, un million huit cent trente-cinq mille cent huit (1.835.108) Actions de Classe B, un million huit cent trente-cinq mille cent huit (1.835.108) Actions de Classe C, un million huit cent trente-cinq mille cent huit (1.835.108) Actions de Classe D, un million huit cent trente-cinq mille cent huit (1.835.108) Actions de Classe E, un million huit cent trente-cinq mille cent huit (1.835.108) Actions de Classe F, un million huit cent trente-cinq mille cent huit (1.835.108) Actions de Classe G, zéro (0) Actions de Classe H, un million huit cent trente-cinq mille cent huit (1.835.108) Actions de Classe I et un million deux cent quatre-vingt-neuf mille trois cent quatre-vingt-cinq (1.289.385) Actions de Performance sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Quatrième résolution

Intervention - Souscription - Paiement

1. TCP Kaporal Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze millions cent un mille sept cent soixante-dix euros (EUR 12.101.770,-) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 177.247,

ici représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, ci-annexée,

déclare souscrire à un million sept cent seize mille quatre cent vingt-cinq (1.716.425) Actions de Classe A, un million sept cent vingt-cinq mille sept cent vingt-cinq (1.725.725) Actions de Classe B, un million sept cent vingt-cinq mille sept cent vingt-cinq (1.725.725) Actions de Classe C, un million sept cent vingt-cinq mille sept cent vingt-cinq (1.725.725)

Actions de Classe D, un million sept cent vingt-cinq mille sept cent vingt-cinq (1.725.725) Actions de Classe E, un million sept cent vingt-cinq mille sept cent vingt-cinq (1.725.725) Actions de Classe F et un million sept cent vingt-cinq mille sept cent vingt-cinq (1.725.725) Actions de Classe G ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze millions soixante-dix mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 12.070.775,-) qui sera entièrement affecté au compte de capital social de la Société;

2. MBO Capital 2, un Fonds Commun de Placement à Risques français, représenté par sa société de gestion, MBO Partenaires, une société par actions simplifiée française, ayant un capital social de huit cent trente-trois mille trois cent euros (EUR 833.300,-), dont le siège social est situé au 3, rue de la Boétie, 75008 Paris et immatriculée sous le numéro 443 024 237 RCS Paris,

ici représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, ci-annexée,

déclare souscrire à cent quatre mille cent soixante-neuf (104.169) Actions de Classe A, cent quatre mille cent soixante-neuf (104.169) Actions de Classe B, cent quatre mille cent soixante-neuf (104.169) Actions de Classe C, cent quatre mille cent soixante-neuf (104.169) Actions de Classe D, cent quatre mille cent soixante-neuf (104.169) Actions de Classe E, cent quatre mille cent soixante-neuf (104.169) Actions de Classe F et cent quatre mille cent soixante-neuf (104.169) Actions de Classe G ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en nature consistant en une créance ayant une valeur d'apport agrégée d'au moins sept cent vingt-neuf mille cent quatre-vingt-trois euros (EUR 729.183,-) que MBO Capital 2 détient envers la Société (la Créance 1) et qui sera entièrement affecté au compte de capital social de la Société;

3. Adviser, une société par actions simplifiée française, avec un capital social de mille euros (EUR 1.000,-), dont le siège social est situé 11, avenue Stéphane Mallarmé, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 522 512 805,

ici représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, ci-annexée,

déclare souscrire à trois mille neuf cent trente-six (3.936) Actions de Classe A, trois mille neuf cent trente-six (3.936) Actions de Classe B, trois mille neuf cent trente-six (3.936) Actions de Classe C, trois mille neuf cent trente-six (3.936) Actions de Classe D, trois mille neuf cent trente-six (3.936) Actions de Classe E, trois mille neuf cent trente-six (3.936) Actions de Classe F et trois mille neuf cent trente-six (3.936) Actions de Classe G ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en nature consistant en une créance ayant une valeur d'apport agrégée d'au moins vingt-sept mille cinq cent cinquante-deux euros (EUR 27.552,-) que Adviser détient envers la Société (la Créance 2) et qui sera entièrement affecté au compte de capital social de la Société;

4. Provestis, une société par actions simplifiée française, avec un capital social de vingt et un millions huit cent vingt-cinq mille euros (EUR 21.825.000,-), dont le siège social est au 14, rue de Marignan et enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 479 041 824 RCS Paris,

ici représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, ci-annexée,

déclare souscrire à quatre cent quatre-vingt-onze (491) Actions de Classe A, quatre cent quatre-vingt-onze (491) Actions de Classe B, quatre cent quatre-vingt-onze (491) Actions de Classe C, quatre cent quatre-vingt-onze (491) Actions de Classe D, quatre cent quatre-vingt-onze (491) Actions de Classe E, quatre cent quatre-vingt-onze (491) Actions de Classe F et quatre cent quatre-vingt-onze (491) Actions de Classe G ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en nature consistant en une créance ayant une valeur d'apport agrégée d'au moins trois mille quatre cent trente-sept euros (EUR 3.437,-) que Provestis détient envers la Société (la Créance 3) et qui sera entièrement affecté au compte de capital social de la Société;

5. Jean-Claude Darrouzet, un citoyen français, né à Saint-Mandé le 2 octobre 1947, résidant au 60, Cité des Fleurs, 75017 Paris, et marié à Mme Christine Pous sous le régime de la «communauté universelle don au dernier vivant»,

ici représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, ci-annexée,

déclare souscrire à sept cent quatre-vingt-sept (787) Actions de Classe A, sept cent quatre-vingt-sept (787) Actions de Classe B, sept cent quatre-vingt-sept (787) Actions de Classe C, sept cent quatre-vingt-sept (787) Actions de Classe D, sept cent quatre-vingt-sept (787) Actions de Classe E, sept cent quatre-vingt-sept (787) Actions de Classe F et sept cent quatre-vingt-sept (787) Actions de Classe G ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en nature consistant en une créance ayant une valeur d'apport agrégée d'au moins cinq mille cinq cent neuf euros (EUR 5.509,-) que Jean-Claude Darrouzet détient envers la Société (la Créance 4) et qui sera entièrement affecté au compte de capital social de la Société;

6. Kaporal Manco S.AR.L. Holdings SCA, une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de trente et un mille un euros (EUR 31.001,-) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 178.271,

ici représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, ci-annexée,

déclare souscrire à un million deux cent quatre-vingt-neuf mille trois cent quatre-vingt-cinq (1.289.385) Actions de Performance ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par:

- un apport en numéraire d'un montant de neuf cent trois mille deux cent vingt-trois euros et quatre-vingt centimes (EUR 903.223,80);

- un apport en nature consistant en une créance ayant une valeur d'apport agrégée d'au moins quatre cent trente et un mille deux cent quatre-vingt-neuf euros et soixante-huit centimes (EUR 431.289,68) que Kaporal Manco S.à r.l. Holdings SCA détient envers la Société (la Créance 5 et ensemble avec la Créance 1, la Créance 2, la Créance 3, la Créance 4, les Créances) et qui sera entièrement affecté au compte de capital social de la Société.

Le montant total de un million trois cent trente-quatre mille cinq cent treize euros et quarante-huit centimes (EUR 1.334.513,48) devra être alloué comme suit:

(i) Un montant de un million deux cent quatre-vingt-neuf mille trois cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 1.289.385) au compte de capital-actions de la Société; et

(ii) Un montant de quarante-cinq mille cent vingt-huit euros et quarante-huit centimes (45.128,48) au compte de prime d'émission de la Société.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi), les Créances apportées à la Société ont fait l'objet d'un rapport établi par ECOVIS Crown Audit, réviseur d'entreprises agréé, en date du 11 juillet 2013, qui conclut comme suit:

«Sur la base de notre examen, aucun élément a été porté à notre attention qui nous porterait à croire que la contribution en nature n'était pas certain, quantifiable et exigibles. Nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la valeur de la contribution en nature dont le montant total est au moins égal à la somme du capital social à émettre ainsi que de la prime d'émission de EUR 1,196,970.68.»

Ledit rapport du réviseur d'entreprises agréé, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant au nom des Associés et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec elles.

Le montant total de douze millions neuf cent soixante-treize mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quarante-huit centimes (EUR 12.973.999,48) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier intégralement les Statuts de la Société (entre autres pour refléter les modifications mentionnées aux résolutions trois et quatre) qui seront désormais rédigés comme suit:

I. Définitions

Statuts a la signification donnée à ce terme à l'article 1;

Montant Disponible signifie par rapport aux Actions Alphabet et aux Actions de Performance, le montant total des bénéfices nets attribuables aux Classes d'Actions (tel que déterminé conformément à l'article 13.4 des Statuts) de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les Associés Commanditaires auraient eu droit aux distributions de dividendes conformément à l'article 13.4 des Statuts (après déduction, pour éviter toute incertitude, de toutes sommes qui n'ont pas encore été payés en tant que Dividende Privilégié à l'Action de Classe H), augmenté des (i) réserves librement distribuables (y compris pour éviter toute incertitude, la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital et la réduction de la réserve légale relative à la Classe d'Actions pouvant être rachetée/annulée, mais réduit par (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes destinées à être placées en réserve(s) conformément aux exigences des Lois ou des Statuts, chaque fois que définie dans les Comptes Intérimaires appropriés (pour éviter toute incertitude, tout double comptage) de sorte que:

$$MD = (PN + RD + RC) - (P + SR)$$

Selon laquelle:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (y compris les bénéfices reportés)

RD = Réserves distribuables librement (y compris les comptes de prime d'émission)

RC = Le montant de la réduction de capital et la réduction des réserves légales relatives à la Classe d'Actions devant être annulée

P = Pertes (y compris les pertes reportées)

SR = toutes sommes destinées à être placées en réserve(s) conformément aux exigences des Lois ou des Statuts

Jour Ouvré signifie un jour (autre qu'un Samedi ou Dimanche) durant lequel les banques sont ouvertes au Luxembourg pour les affaires courantes;

Valeur d'Annulation Par Action est calculée en divisant le Montant de l'Annulation Totale devant être appliquée à la Classe d'Actions destinée à être rachetée et annulée par le nombre d'Actions en circulation de cette Classe d'Actions;

Classe d'Actions signifie une classe complète d'Actions de la Société;

Loi sur les Sociétés signifie la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée;

Société a la signification donnée à ce terme à l'article 1^{er} ;

Événement de Sortie signifie (i) la vente de la totalité ou de la quasi-totalité des parts ou des actifs de Kaporal France SAS ou de Reservoir Team SAS, ou (ii) la cotation des titres de participation de Kaporal France SAS ou de Reservoir Team SAS sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociation organisé;

Assemblée Générale a la signification donnée à ce terme à l'article 9.1;

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés;

Date des Comptes Intérimaires signifie la date au plus tôt huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation d'une Classe d'Actions;

Lois signifient les lois du Grand-Duché de Luxembourg (y compris, afin d'éviter toute incertitude, la Loi sur les Sociétés);

Réserve Légale a la signification donnée à ce terme à l'article 13.1;

Associé Commanditaire a la signification donnée à ce terme à l'article 1^{er} ;

Luxembourg signifie le Grand-Duché de Luxembourg;

Associé Commandité a la signification donnée à ce terme à l'article 1^{er} ;

Dividendes Privilégiés a la signification donnée à ce terme à l'article 13.2;

Associés a la signification donnée à ce terme à l'article 1^{er} ;

Actions signifie toutes les actions émises de temps en temps dans le capital de la Société;

Montant de l'Annulation Totale signifie le montant déterminé par l'Associé Commandité adopté et approuvé par l'Assemblée Générale sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant de l'Annulation Totale est l'ensemble des Montants Disponibles au moment de l'annulation des Classes d'Actions concernées, sauf décision contraire de l'Assemblée Générale telle que prévue par une modification des Statuts sous réserve que le Montant de l'Annulation Totale ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

Distribution de Sortie Préférée signifie un montant déterminé conformément à la formule:

$$DSP = (n/N) \times (DP \times P)$$

Selon laquelle:

n signifie le nombre agrégé d'actions de la Société (autres que les Actions de Performance) en circulation à la Date de Clôture (i.e. 11 juillet 2013);

N signifie «n» plus le nombre agrégé d'actions de la Société (autres que les Actions de Performance) émises par la Société après la Date de Clôture;

DSP signifie la Distribution de Sortie Préférée (tel que ce terme est défini ci-dessous); et

P signifie le Pourcentage Applicable (tel que ce terme est défini ci-dessous).

Les Produits Distribuables désigne:

- Dans le cas d'une réduction du capital social de la Société par le rachat et l'annulation des Actions, le montant de l'Annulation Totale;

- Dans le cas d'une distribution de dividende, le montant agrégé du dividende à distribuer, et

- Dans le cas d'une liquidation de la Société, l'excédent net visé à l'article 14.2.

Le Pourcentage Applicable est égal à:

- 10% si le Multiple d'Argent de l'Offre (tel que ce terme est défini ci-dessous) est inférieur à 3,0 x;

- 12,5% si le Multiple d'Argent de l'Offre est supérieure ou égale à 3,0 x et inférieure à 4,0 x, et

- 15% si le Multiple d'Argent de l'Offre est supérieure ou égale à 4,0 x.

Le Multiple d'Argent de l'Offre doit être égale aux Produits divisés par les Décaissements.

Les Décaissements doivent être égales à tous les montants en espèces versés (y compris par voie de compensation) ou des contributions en nature faites par les Investisseurs en contrepartie de la souscription et l'achat de titres (y compris, sans que cette liste soit limitative, les actions, warrants, obligations, obligations convertibles, obligations remboursables en actions, certificats d'actions privilégiées, certificats d'actions privilégiées convertibles, les certificats d'actions privilégiées sans intérêt) émis par la Société ou ses Filiales et par rapport à tous les prêts consentis à la Société ou ses Filiales, à partir de la date du premier Décaissement jusqu'à la date de l'Événement de Sortie.

Les Produits doivent être égaux à compter de la date du premier Décaissement à la date de l'Événement de Sortie, et y compris, la distribution de dividendes, la réduction de capital ou de la distribution de boni de liquidation après l'Événement de Sortie:

- Toutes les espèces montants effectivement perçus par les investisseurs en ce qui concerne les titres émis par la Société ou ses Filiales (dividende, réduction de capital, le paiement des intérêts, remboursement du capital, etc) ou par rapport à un prêt accordé par ces investisseurs (paiement d'intérêts, remboursement du capital) à la Société ou de ses Filiales;

- Tous les autres montants en espèces effectivement perçus par les Investisseurs dans le cadre de la cession par les Investisseurs des sûretés émises par la Société ou ses Filiales et les prêts consentis à la Société ou ses Filiales.

Il est précisé que:

- Tous les Dividendes Privilégiés doivent être exclus des Produits;
- Pour éviter toute incertitude, tous les frais perçus par les Investisseurs dans le cadre de services rendus à la Société et / ou ses Filiales (tels que les frais de commission, des frais de suivi et des frais de sortie) doivent être exclus des Produits;
- Dans l'éventualité d'une introduction en bourse, si la Société devait garder (directement ou indirectement) une fraction du capital de l'entité cotée, la Société devra être réputée avoir vendu à la date de règlement-livraison 100% de ces actions à un prix par action égal au prix fixé par le conseil d'administration (ou tout autre organe social compétent) de l'entité cotée pour la cotation de ses actions sur le marché réglementé concerné, et
- Doivent également être déduits des Produits les montants de tous les frais de fonctionnement, frais, coûts, dépenses et charges liées à la transaction, payable immédiatement ou à l'avenir, dans le cadre de la transaction ayant déclenché l'Événement de Sortie, la distribution des Produits aux bénéficiaires et à la liquidation de la Société.

Les Investisseurs désignent les associés de la Société et leurs sociétés affiliées respectives.

Les Filiales de la Société désigne toutes les entités dans lesquelles la Société détient, directement ou indirectement, plus de 50% du capital social et des droits de vote.

La Date de Clôture désigne le 11 juillet 2013, soit la date à laquelle la Société a complété l'acquisition du groupe Kaporal.

II. Dénomination - Associés - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination / Associés. Le nom de la société est «Kaporal 5 S.à r.l. Holdings SCA» (la Société). La Société est une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et, en particulier, par la Loi sur les Sociétés ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Les Associés de la Société sont (i) Kaporal 5 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (12.500,-) et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 177.253 (l'Associé Commandité) et (ii) les associés commanditaires lors de la constitution de la Société et toute personne ou entité qui devient associé commanditaire à tout moment (les Associés Commanditaires).

L'Associé Commandité est conjointement et solidairement responsable des dettes de la Société dans la mesure où ils ne peuvent pas être payées sur les actifs de la Société.

Les Associés Commanditaires sont responsables à concurrence du montant du capital engagé par eux à la Société pour souscrire des actions.

Les Associés Commanditaires et l'Associé Commandité sont, dans les présents Statuts, collectivement dénommés les Associés et individuellement l'Associé.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision de l'Associé Commandité. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une décision de l'Associé Commandité. Lorsque l'Associé Commandité estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, parts sociales et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts,

à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société sœur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions sociales concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Associés.

4.3. En cas de décès, ainsi que dans le cas d'incapacité légale, de liquidation ou de toute autre situation permanente empêchant l'Associé Commandité d'agir comme gérant de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée, à condition que les associés de l'Associé Commandité (dans le cas d'une personne morale) nomme, dans les quinze (15) jours Ouvrés suivant la situation permanente empêchant l'Associé Commandité d'agir comme gérant de la Société, un administrateur (qui n'a pas besoin d'être un associé), pour adopter des mesures urgentes et celles de la gestion courante jusqu'à ce que l'Assemblée Générale telle que définie à l'article 9.1. soit tenue. L'administrateur doit convoquer l'Assemblée Générale dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de l'Assemblée Générale, les Associés doivent nommer un gérant remplaçant, conformément aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts et sans le consentement de l'Associé Commandité. A défaut de cette nomination par les Associés de l'Associé Commandité (dans le cas d'une personne morale), le réviseur d'entreprises agréé nommé, à défaut de nomination d'un tel, le Conseil de Surveillance (tel que défini à l'article 11.1.) nomme un administrateur (qui n'a pas besoin d'être un associé), à adopter des mesures urgentes et celles de la gestion courante jusqu'à ce qu'une Assemblée Générale définie à l'article 9.1. soit tenue. L'administrateur doit convoquer l'Assemblée Générale dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de l'Assemblée Générale, les Associés doivent nommer un remplaçant, conformément aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts et sans le consentement de l'Associé Commandité. A défaut d'une telle nomination, la Société sera dissoute et liquidée.

III. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à quatorze millions cent cinquante-six mille huit cent quarante-deux euros (EUR 14.156.842), représenté par une (1) action de commandité (l'Action de Commandité), un million huit cent trente-huit mille deux cent sept (1.838.207) actions de classe A (les Actions de Classe A), un million huit cent trente-huit mille deux cent huit (1.838.208) actions de classe B (les Actions de Classe B), un million huit cent trente-huit mille deux cent huit (1.838.208) actions de classe C (les Actions de Classe C), un million huit cent trente-huit mille deux cent huit (1.838.208) actions de classe D (les Actions de Classe D), un million huit cent trente-huit mille deux cent huit (1.838.208) actions de classe E (les Actions de Classe E), un million huit cent trente-huit mille deux cent huit (1.838.208) actions de classe F (les Actions de Classe F), un million huit cent trente-huit mille deux cent huit (1.838.208) actions de classe G (les Actions de Classe G), une (1) action de classe H (l'Action de Classe H, ensemble avec les Actions de Classe A, les Actions de Classe B, les Actions de Classe C, les Actions de Classe D, les Actions de Classe E, les Actions de Classe F et les Actions de Classe G, les Actions Alphabet), et un million huit cent quarante et un mille neuf cent soixante-dix-huit (1.841.978) actions de performance (les Actions de Performance), sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune. L'Action de Classe H ne confère aucun droit de vote et ne confère à son titulaire(s) aucun dividende, hormis le dividende prioritaire tel qu'établi à l'article 13.2 des présents Statuts.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. En sus du capital social, un compte de prime d'émission peut être mis en place dans lequel toute prime versée sur toute Action en complément de sa valeur nominale est transférée. Toute prime d'émission versée au titre de la souscription d'une Classe d'Actions, le cas échéant, devra être allouée à leur émission à un compte de réserve de prime d'émission.

5.4. Dans le cas où la Société détient des réserves disponibles suffisantes selon un récent bilan intérimaire présenté à l'Assemblée Générale des Associés de la Société, une telle Assemblée Générale des Associés peut vouloir autoriser le remboursement de tout ou partie des montants des primes d'émission contribués. Dans ce cas, les titulaires d'une classe donnée d'actions ont droit au prorata de leur participation dans ladite classe d'actions, jusqu'à concurrence du montant de la prime d'émission attaché à ladite classe d'actions.

Art. 6. Actions.

6.1. Les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Action.

6.2. Les Actions sont et demeureront des actions nominatives.

6.3. Un registre des Actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque Associé.

6.4. Une cession d'Actions doit être effectuée par l'inscription dans le registre des actions d'une déclaration de transfert, dûment datée et signée soit par:

(i) le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants autorisés; ou

(ii) tout représentant dûment autorisé de la Société, suivant la notification, ou acceptée par la Société, conformément à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois.

6.5. Chaque cession d'Actions doit être approuvée par l'Associé Commandité et ne sera contraignante sur la Société ou des tiers que suite à cette approbation. De nouvelles restrictions de cession doivent être contenues dans les pactes d'associés qui pourraient être conclues de temps en temps, étant entendu qu'aucune cession d'Actions à toute personne ne devra avoir lieu avant le 15 juillet 2018, sauf autorisation contraire dans un pacte d'associés qui peut être conclu de temps en temps entre les Associés de la Société.

6.6. Tout document attestant l'accord entre le cédant et le cessionnaire, qui est valablement signé par les deux parties, peut être accepté par la Société à titre de preuve d'une cession d'actions. Toute vente, apport ou cession d'actions en violation du paragraphe 6.5 sera nulle et non avenu.

6.7. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

6.8. L'Action de Classe H peut être convertie en une Action de Classe G sur demande du titulaire de l'Action de Classe H. Dès que possible après réception de ladite demande, l'Actionnaire Commandité doit convoquer une Assemblée Générale extraordinaire afin de modifier les Statuts de manière à refléter une telle conversion.

6.9. Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation d'une ou de plusieurs Classe(s) d'Actions complète(s) à condition toutefois que la Société ne pourra à aucun moment racheter et annuler les Actions de Classe A. Dans le cas de rachats et annulations de Classes d'Actions, lesdits rachats et annulations d'Actions se feront dans l'ordre suivant:

(i) Actions de Classe G;

(ii) Actions de Classe F;

(iii) Actions de Classe E;

(iv) Actions de Classe D;

(v) Actions de Classe C;

(vi) Actions de Classe B;

(vii) Actions de Classe A; et

(viii) Actions de Classe H.

6.10. Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation de toute Classe d'Actions (dans l'ordre prévu ci-dessus), chaque Classe d'Actions confère aux titulaires (au prorata de leur participation dans ladite Classe d'Actions) au du Montant de l'Annulation Totale qui est déterminé par l'Associé Commandité et approuvé par l'Assemblée Générale, et les titulaires d'Actions de la Classe d'Actions rachetée et annulée doivent recevoir de la Société une somme égale à la Valeur d'Annulation Par Action pour chaque Action de la Classe d'Actions concernée détenues par eux et annulée.

6.11. Nonobstant les dispositions des articles 6.9 et 6.10, dans le cas d'une réduction du capital social de la Société par le rachat et l'annulation des actions après la survenance d'un Evènement de Sortie, chaque annulation et rachat d'actions sera effectuée simultanément à l'égard (i) du Nombre Applicable d'Actions de Performance et (ii) la dernière classe en circulation d'Actions Alphabet dans l'ordre alphabétique (par exemple les Actions de Classe G, puis les Actions de Classe F, etc), en suivant les règles d'attribution énoncées ci-dessous.

Aux fins du présent article 6.11, le Nombre Applicable d'Actions de Performance désigne un nombre d'Actions de Performance égal au résultat de la formule suivante (comme arrondi au nombre entier le plus proche):

$$N_{PS} = AN_{PS} \times (1 / n)$$

Selon laquelle:

N_{PS} désigne le Nombre Applicable d'Actions de Performance

AN_{PS} désigne le nombre agrégé d'Actions de Performance en circulation le jour de l'Evènement de Sortie.

Le Montant de l'Annulation Totale doit être alloué de telle manière que (i) le Nombre Applicable d'Actions de Performance reçoit un montant égal de Distribution de Sortie Préférée, et (ii) la classe adéquate des Actions Alphabet reçoit le reste de l'Annulation Totale.

6.12 Aucun rachat et annulation d'Actions ne peut être effectué en conformité avec le présent article 6, à moins et jusqu'à ce que tous les Dividendes Privilégiés accumulés ont été payés au titulaire de la Classe d'Action H.

IV. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par l'Associé Commandité pour la durée de la Société, à moins que les dispositions de l'article 4.3. s'appliquent ou que l'Associé Commandité démissionne ou soit renvoyé pour cause légitime.

7.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés aux Associés ou au réviseur d'entreprises agréé ou à défaut de nomination d'un réviseur d'entreprises agréé au Conseil de Surveillance par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence de l'Associé Commandité, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

7.3 L'Associé Commandité peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités à un ou plusieurs agents pour des questions spécifiques.

7.4 L'Associé Commandité doit être autorisé à déléguer la gestion au jour le jour et le pouvoir de représenter la Société à cet égard, à un ou plusieurs cadres ou autres agents, Associés ou non, agissant individuellement ou conjointement.

7.5 Les opérations conclues par la Société qui sont en conflit avec l'intérêt de l'Associé Commandité doit être enregistré dans un procès-verbal. Cette disposition ne s'applique pas aux opérations effectuées dans des conditions normales d'affaires. Aucun contrat ou autre opération entre la Société et toute autre société ou personne ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Associé Commandité ou un cadre de la Société est intéressée par l'opération, ou est un administrateur, collaborateur, cadre ou employé de cette autre compagnie ou personne.

Art. 8. Représentation.

8.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de l'Associé Commandité.

8.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil de Gérance.

V. Assemblée générale des Associés

Art. 9. Pouvoirs et droits de vote.

9.1 Les résolutions des Associés doivent être adoptées à l'assemblée générale des Associés (chacune une Assemblée Générale).

9.2 Chaque action donne droit à un (1) vote, à l'exception des Classes d'Action H qui ne confère aucun droit de vote, à l'exception des cas prévus par la Loi.

Art. 10. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

10.1 Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative de l'Associé Commandité ou par un réviseur d'entreprises agréé, ou à défaut de nomination d'un réviseur d'entreprises agréé, par le Conseil de Surveillance. Les Associés doivent être convoqués à une Assemblée Générale à la demande des Associés représentant au moins un dixième (1/10) du capital social.

10.2 Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les Associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

10.3 Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

10.4 Si tous les Associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'assemblée peut se tenir sans convocation préalable.

10.5 Un Associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

10.6 Tout Associé peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou par visio-conférence ou par tout autre moyen de communication qui permet à tous ceux qui prennent part à l'assemblée d'identifier, d'entendre et de parler entre eux. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à l'assemblée.

10.7 Tout Associé peut voter en utilisant les formulaires fournis par la Société à cet effet. Les bulletins de vote doivent contenir la date, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter pour ou contre cette résolution ou de s'abstenir. Les Associés doivent retourner les formulaires de vote au siège social de la Société. Seuls les formulaires de vote reçus avant l'Assemblée Générale doivent être pris en compte dans le calcul du quorum pour l'assemblée. Les bulletins de vote qui n'indiquent ni une intention de vote ni une abstention sont considérés comme nuls.

10.8 Les résolutions devant être adoptées lors des Assemblées Générales seront prises par un vote à la majorité simple, à condition que, dans tous les cas, au moins la moitié du capital social est présent ou représenté.

10.9 Une Assemblée Générale Extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si au moins la moitié du capital social est représenté et l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Statuts, y compris le texte de toute modification proposée relative à l'objet ou à la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde Assemblée Générale sera convoquée par des avis publiés deux fois dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois, à un intervalle

d'au moins quinze (15) jours et quinze (15) jours avant l'assemblée. Ces avis doivent mentionner la date et l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et les résultats de la précédente Assemblée Générale. La seconde Assemblée Générale délibère valablement à condition que dans tous les cas au moins une moitié du capital social est présente ou représentée. Lors des deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins deux tiers des suffrages exprimés, et doivent inclure le consentement de l'Associé Commandité, sauf indication contraire par les présents Statuts. Si l'Associé Commandité est révoqué pour une cause légitime, une modification de l'article 1^{er} des Statuts n'exige pas le consentement de l'Associé Commandité.

10.10 Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un Associé dans la Société exige le consentement unanime des Associés et des obligataires (le cas échéant).

VI. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

11.1 La Société sera supervisée par un conseil de surveillance composé d'au moins trois (3) membres (le Conseil de Surveillance), qui ne doivent pas être Associés à moins qu'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés ont été nommés, dans ce cas il n'y aura pas de Conseil de Surveillance à moins que les associés n'en décident autrement.

11.2 Lorsque la loi l'exige, les opérations de la Société seront surveillées par un ou réviseurs d'entreprises agréés qui remplaceront alors le Conseil de Surveillance à moins que les Associés n'en décident autrement.

11.3 L'Assemblée Générale nomme les membres du Conseil de Surveillance et / ou des réviseurs d'entreprises agréés, et détermine leur nombre et leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans, mais peut être renouvelé.

11.4 Dans le cas où un Conseil de Surveillance est nommé, le Conseil de Surveillance doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire.

11.5 Le Conseil de Surveillance se réunit à la demande de l'Associé Commandité ou de l'un de ses membres.

11.6 Un avis écrit de toute assemblée du Conseil de Surveillance sera donnée à tous les membres au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans l'avis.

11.7 Aucun avis n'est nécessaire si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés et chacun d'eux affirme qu'il a connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée. Un membre du Conseil de Surveillance peut également renoncer à la convocation d'une assemblée, avant ou après la tenue de l'assemblée. Des convocations écrites séparées ne sont pas nécessaires pour les assemblées qui se tiennent aux dates et lieux indiqués dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

11.8 Tout membre du Conseil de Surveillance peut accorder à un autre membre du Conseil de Surveillance une procuration pour se faire représenter à toute assemblée du Conseil de Surveillance.

11.9 Le Conseil de Surveillance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les résolutions du Conseil de Surveillance sont valablement adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Le président dispose d'une voix prépondérante en cas de partage égal des voix. Les résolutions du Conseil de Surveillance sont constatées par des procès-verbaux signés par le président, par tous les membres présents ou représentés à l'assemblée, ou par le secrétaire (le cas échéant).

11.10 Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute assemblée du Conseil de Surveillance par téléphone ou par visio-conférence ou par tout autre moyen de communication qui permet à tous ceux qui prennent part à l'assemblée d'identifier, d'entendre et de se parler entre eux. La participation par de tels moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

11.11 Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Surveillance sont valides et exécutoires comme si elles étaient adoptées lors d'une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

11.12 Les membres du Conseil de Surveillance ne peuvent être tenus personnellement responsables en raison de leur fonction pour tout engagement qu'ils ont valablement effectué au nom de la Société, à condition que ces engagements soient conformes aux Statuts et à la Loi.

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1 L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2 Chaque année, l'Associé Commandité doit préparer le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société et les dettes dues par les cadres, l'Associé Commandité et les membres du Conseil de Surveillance de la Société.

12.3 Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, l'Associé Commandité doit fournir au réviseur d'entreprises agréé approuvé, à défaut au Conseil de Surveillance un rapport sur, et des preuves documentaires concernant, les opérations de la Société. Le réviseur d'entreprises agréé ou, à défaut de la nomination d'un réviseur d'entreprises agréé, le Conseil de Surveillance établit alors un rapport énonçant ses propositions.

12.4 L'Assemblée Générale annuelle se tiendra au siège social ou en tout autre lieu dans la commune du siège social, dans les six (6) mois suivant la fin de chaque année financière.

12.5 L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si des circonstances exceptionnelles l'exigent, à la discrétion absolue de l'Associé Commandité.

Art. 13. Répartition des bénéfices.

13.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société doivent être affectés à la réserve prévue par la Loi (la Réserve Légale). Cette exigence cesse lorsque la réserve légale atteint un montant égal à dix pour cent (10%) du capital social.

13.2 Après dotation à la Réserve Légale conformément à l'article 13.1 ci-dessus, un dividende annuel fixe de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) (les Dividendes Privilégiés) seront attribués à la Classe d'Action H à l'égard de chaque exercice social à la fin de laquelle (i) Laurent Emsellem est le directeur général de l'Associé Commandité et (ii) la Classe d'Action H est détenue par Laurent Emsellem ou une société holding personnelle de Laurent Emsellem. Ce dividende annuel est cumulatif dans le cas où la Société n'a pas de profits annuels nets pour une année donnée. Le droit de la Classe d'Action H de recevoir son Dividende Privilégié expire automatiquement à la survenance des événements qui sont indiqués dans le pacte d'associés qui pourrait être conclu à tout moment entre les associés de la Société. Pour éviter toute incertitude, le Dividende Privilégié ne peut être versée plus d'une fois à l'égard d'un exercice social, quel que soit le nombre et la nature des distributions effectuées au cours d'un exercice (dividende, dividende intérimaire, etc).

Dans l'éventualité où les Actions de Classe H ne donne plus droit au Dividende Privilégié, ces Actions de Classe H jouiront des mêmes droits aux dividendes que les Actions de Classe A.

13.3 L'Assemblée Générale décide de la répartition du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut décider le paiement d'un dividende (dans ce cas l'approbation de l'Associé Commandité est nécessaire), de transférer le solde à un compte de réserve ou le reporter à nouveau conformément aux dispositions légales applicables.

13.4 Chaque année durant laquelle la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, émanant des bénéfices nets et des réserves disponibles issues de bénéfices non répartis, y compris les primes d'émission, le montant alloué à cet effet doit être distribué dans l'ordre de priorité suivant:

- Les titulaires des Actions de Classe H auront le droit de recevoir le Dividende Privilégié tel que défini à l'article 13.2, puis

- Les titulaires des Actions de Performance auront le droit de recevoir des distributions de dividendes à l'égard de cette année d'un montant de zéro virgule zéro cinq pour cent (0,05%) de la valeur nominale des Actions de Performance détenues par eux, puis,

- Les titulaires des Actions de Classe A auront le droit de recevoir des distributions de dividendes par rapport à cette année d'un montant de zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale des Actions de Classe A détenues par eux, puis,

- Les titulaires des Actions de Classe B auront le droit de recevoir des distributions de dividendes par rapport à cette année d'un montant de zéro virgule quinze pour cent (0,15%) de la valeur nominale des Actions de Classe B détenues par eux, puis,

- Les titulaires des Actions de Classe C auront le droit de recevoir des distributions de dividendes par rapport à cette année d'un montant de zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale des Actions de Classe C détenues par eux, puis,

- Les titulaires des Actions de Classe D auront le droit de recevoir des distributions de dividendes par rapport à cette année d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Actions de Classe D détenues par eux, puis,

- Les titulaires des Actions de Classe E auront le droit de recevoir des distributions de dividendes par rapport à cette année d'un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Actions de Classe E détenues par eux, puis,

- Les titulaires des Actions de Classe F auront le droit de recevoir des distributions de dividendes par rapport à cette année d'un montant de zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des Actions de Classe F détenues par eux, puis,

- Les titulaires des Actions de Classe G auront le droit de recevoir le reste de toute distribution de dividendes.

Si l'ensemble de la dernière Classe d'Actions en circulation (par ordre alphabétique, par exemple des Actions de Classe G) ont été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou autrement au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes sera alors attribué à la précédente Classe d'Actions en circulation dans l'ordre alphabétique inverse (par exemple des Actions de Classe F).

13.5 Nonobstant les dispositions de l'article 13.4 ci-dessus, dans le cas d'une distribution de dividende après la survenance d'un Evènement de Sortie, le montant alloué à cet effet seront distribués dans l'ordre de priorité suivant:

- Les titulaires des Actions de Performance auront le droit de recevoir des distributions de dividendes à l'égard de cette année d'un montant égal à la Distribution de Sortie Préférée, puis,

- Les titulaires des Actions de Classe A auront le droit de recevoir des distributions de dividendes par rapport à cette année d'un montant de zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale des Actions de Classe A détenues par eux, puis,

- Les titulaires des Actions de Classe B auront le droit de recevoir des distributions de dividendes par rapport à cette année d'un montant de zéro virgule quinze pour cent (0,15%) de la valeur nominale des Actions de Classe B détenues par eux, puis,

- Les titulaires des Actions de Classe C auront le droit de recevoir des distributions de dividendes par rapport à cette année d'un montant de zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale des Actions de Classe C détenues par eux, puis,

- Les titulaires des Actions de Classe D auront le droit de recevoir des distributions de dividendes par rapport à cette année d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Actions de Classe D détenues par eux, puis,

- Les titulaires des Actions de Classe E auront le droit de recevoir des distributions de dividendes par rapport à cette année d'un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Actions de Classe E détenues par eux, puis,

- Les titulaires des Actions de Classe F auront le droit de recevoir des distributions de dividendes par rapport à cette année d'un montant de zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des Actions de Classe F détenues par eux, puis,

- Les titulaires des Actions de Classe G auront le droit de recevoir le reste de toute distribution de dividendes.

Si l'ensemble de la dernière Classe d'Actions en circulation (par ordre alphabétique, par exemple des Actions de Classe G) ont été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou autrement au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes sera alors attribué à la précédente Classe d'Actions en circulation dans l'ordre alphabétique inverse (par exemple des Actions de Classe F).

13.6 Les dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment, sous réserve des conditions suivantes:

(i) l'Associé Commandité doit établir des comptes intérimaires;

(ii) les comptes intérimaires doivent montrer que des bénéfices suffisants et que d'autres réserves (primes d'émission incluses) sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduits par les pertes reportées et les sommes à allouer à la Réserve Légale ou statutaire;

(iii) dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires, l'Associé Commandité doit décider de distribuer des dividendes intérimaires, et

(iv) le Conseil de Surveillance ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent adresser un rapport à l'Associé Commandité qui doit vérifier si les conditions ci-dessus ont été remplies.

13.7 En aucun cas, le paiement de dividendes intérimaires doit respecter les droits et les obligations définies ci-dessus (y compris l'article 13.5) en ce qui concerne les actions, y compris les Actions de Classe H.

VII. Dissolution - Liquidation

14.1. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'Assemblée Générale, statuant conformément aux conditions prescrites pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui ne sont pas nécessairement Associés, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs auront les pleins pouvoirs pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

14.2. Le surplus (le cas échéant) après la réalisation des actifs et le paiement du passif sera réparti entre les Associés comme suit:

- D'abord, aux titulaires de la Classe d'Actions H, jusqu'à concurrence du montant des Dividendes Privilégiés courus et impayés;

- Puis, pour le solde (l'Excédent Net):

- Aux titulaires d'Actions de Performance pour un montant total égal à la Distribution de Sortie Préférée (et dans ce montant, au prorata du nombre d'Actions de Performance détenu par chaque titulaire), et

- Pour le reste, aux titulaires des autres Classes d'Actions au prorata des Actions détenues par chacun d'eux.

VIII. Disposition générale

15.1. Les Avis et communications sont émis ou renoncés, et les résolutions circulaires peuvent être constatés par écrit, par fax, par e-mail ou par tout autre moyen de communication électronique.

15.2. Les procurations peuvent être accordées par l'un des moyens décrits ci-dessus. Les procurations dans le cadre des assemblées du Conseil de Surveillance peuvent également être accordées par un membre du Conseil de Surveillance, conformément aux conditions qui peuvent être acceptées par le Conseil de Surveillance.

15.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition qu'ils remplissent toutes les conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par conférence téléphonique ou visio-conférence peuvent apparaître sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui, pris ensemble, constituent un seul et même document.

15.4. Tous les points non expressément prévus par les présents Statuts seront déterminés en conformité avec la loi applicable et, sous réserve des dispositions légales de la loi, avec tout accord conclu entre les associés à tout moment.

Sixième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg, pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement de ces changements.

Estimation

Les frais, coûts, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui devront être supportés par la Société par rapport à cet acte sont estimés à environ cinq mille cinq cents euros (EUR 5.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur la demande de la partie représentée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date indiquée au début du présent document.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Martin, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 19 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9570. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013113301/1317.

(130137149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Lion Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue du Commerce, ecostart 2.

R.C.S. Luxembourg B 135.827.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire annuelle tenue en date du 6 juin 2013:

L'assemblée décide de renouveler pour une durée de six ans les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Marc SCHMIZ, né le 7 juillet 1963 à Wiltz, demeurant à L-1232 Howald, 49, rue Ernest Beres,
 - Monsieur Guido BECKER, né le 6 juin 1964 à Saarbrücken (Allemagne), demeurant à D-66679 Losheim, 12, Hasenweg,
 - Monsieur Romain SCHMIZ, né le 5 août 1966 à Luxembourg, demeurant à L-6550 Berdorf, 38, route d'Echternach.
- Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra à l'issue de l'année 2019.

L'assemblée décide de reconduire pour une durée de six ans les mandats des administrateurs-délégués suivants:

- Monsieur Marc SCHMIZ, né le 7 juillet 1963 à Wiltz, demeurant à L-1232 Howald, 49, rue Ernest Beres,
 - Monsieur Guido BECKER, né le 6 juin 1964 à Saarbrücken (Allemagne), demeurant à D-66679 Losheim, 12, Hasenweg.
- Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra à l'issue de l'année 2019.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société FIDU CONCEPT SARL, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 38.136 ayant son siège social au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

Pour extrait sincère et conforme.

Référence de publication: 2013113360/23.

(130137781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

JOHIM Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 175.715.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67022 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013113297/10.

(130137271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

LYB Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 179.230.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twelfth day of July.

Before us MaTtre KESSELER Francis notary residing in 5, rue Zenon Bernard, L-4030 ESCH-SUR-ALZETTE, Grand-Duchy of Luxembourg

There appeared:

LyondellBasell Industries N.V. a company organized, existing and governed by the law of the Netherlands, with registered office at Stationsplein 45, 3013 AK Rotterdam and whom shares are 100% listed on the New York Stock Exchange, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette by virtue of a proxy given under private seal.

The proxies, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to enact the deed of incorporation of a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Chapter I. Corporation, Duration, Registered office, Object

Art. 1. Corporation. There is formed by the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares below, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the law pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company exists under the name of "LYB Luxembourg II S.a r.l."

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg City by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 6. Issued Capital. The capital is set at TWENTY THOUSAND DOLLARS (20.000.- USD) divided into one hundred (100) shares of TWO HUNDRED DOLLARS (200.-USD) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. Similarly, in addition to the share capital and the premium account, a special reserve account may be set up, into which the Company's shareholder(s) may contribute equity which will not be remunerated by the issue of new shares. Provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the relevant amount remains available pursuant to applicable law, the amount held on the premium account and the special reserve account may be freely used upon resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of capital. The share capital of the Company may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Art. 8. Shares. The share capital of the Company is divided into shares, each of them having the same nominal value.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by these Articles or by the Law. A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by such shareholder in the capital of the Company.

Each share entitles one (1) vote. The Company may be composed of one single shareholder ("associé"), owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, unless authorized by the Law.

The Company will recognize only one (1) holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer granted in a general meeting by the majority of shareholders, including the transferor, representing in the aggregate at least three quarter (3/4) of the capital of the Company.

Unless otherwise provided by the Law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate at least three quarter (3/4) of the voting rights of the surviving shareholders.

The Company may acquire its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect. The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

Chapter III. Management

Art. 10. Managers . The Company is administered by two categories of managers designated as A and B managers respectively. The managers of category B shall be Luxembourg residents (or non-residents who carry on a professional activity in Luxembourg). The managers constitute a board of managers appointed by the general meeting of shareholders. The managers need not to be shareholders. The board of managers shall be composed of at least 50% of managers of category B.

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

Toward third parties the Company will be validly bound by the joint signatures of two managers obligatorily one manager of category A and one manager of category B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board meeting shall be held at least once a year (or each time a strategic decision relating to the Company is to be taken) at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

If all the managers are present or represented at a board meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members - represented by at least 50% of managers of category B - is present or represented by proxies and provided that at least two managers - with at least one manager of category B - are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. In such a case, the communication shall be initiated by a participant in Luxembourg and a majority of the participants shall be physically in Luxembourg. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 11. Conflicts of interest. If any of the managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager shall disclose such personal interest to the other manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case the Company has only one manager, transactions between the Company and the sole manager, who has such an opposing interest, must be recorded in writing and the records be disclosed to the shareholders.

The foregoing paragraphs of this article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 12. Managers' liability - Indemnification. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Chapter IV. Shareholders

Art. 13. Powers of the shareholders. The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and the Articles. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing, instead of holding a general meeting of shareholders. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders.

Should such written resolutions be sent by the manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders.

Art. 14. Annual general meeting. If the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of shareholders of the Company will be held within six (6) months from the end of the financial year.

Art. 15. Place of general meetings. General meetings of shareholders will be held in the municipality of the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as may be specified in the notice convening the general meeting, and may be held abroad if, in the opinion of the manager(s), circumstances of force majeure so require.

Art. 16. Notice of general meetings. The general meeting of shareholders may at any time be convened by the manager (s), or by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than half (1/2) of the issued capital of the Company.

The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 17. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 18. Proceeding. A board of the meeting ("bureau") shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders, and who need neither be shareholders, nor managers.

The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

An attendance list shall be kept at any general meeting of shareholders.

Art. 19. Vote. Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Chapter V. Financial year, Financial statements - Distribution of profits

Art. 20. Financial year. The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December the same year.

Art. 21. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the manager (s) draw(s) up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval within six (6) months from the end of the related financial year.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 22. Allocation of results. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Matters not provided

Art. 24. Matters not provided. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on the 31 December 2013.

Subscription - Payment

The entirety of TWENTY THOUSAND DOLLARS (20.000.- USD) shares have been subscribed by LyondellBasell Industries N.V. prenamed, which is the sole shareholder of the company.

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of TWENTY THOUSAND DOLLARS (20.000.- USD) is now available to the company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1.500,-).

Resolutions of the sole shareholder

The shareholder has immediately taken the following resolutions:

1. The shareholder resolved to:

(a) appoint the following person as manager of the Company having an A signatory power:

- Mrs. Karyn F. Ovelmen, manager, born on 6 April 1963 in Connecticut, United States of America, whose professional address is at LyondellBasell Industries, P.O. Box 3646, Houston, Texas 77252-3646, USA;

- Mr. Francesco Svelto, manager, born on 28 March 1960 in Milano, Italy, whose professional address is at LyondellBasell Industries, P.O. Box 3646, Houston, Texas 77252-3646, USA;

- Mr. Frank van Es, manager, born on 14 July 1959 in Heerlen, the Netherlands, whose professional address is at Basell Service Company BV, Stationsplein 45, 3013 AK Rotterdam, the Netherlands.

(b) appoint the following person as manager of the Company having a B signatory power:

- Mr. Xavier de Cillia, born on April 11, 1978 in Nice, France and residing professionally at 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Mr. David Dion, born on March 3, 1982 in Virton, Belgium, and residing professionally at 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Luxembourg Corporation Company S.A., a company governed by Luxembourg law, with registered office at 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 37.974.

The duration of their mandates is unlimited and they have joint power of signature.

2. The address of the corporation is 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douze juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence 5, rue Zénon Bernard, L-4030 ESCH-SUR-ALZETTE, Grand-duché du Luxembourg,

A COMPARU:

LyondellBasell Industries N.V. une société constituée et existant selon les lois des Pays Bas ayant son siège social au Stationsplein 45, 3013 AK Rotterdam et dont les actions sont listées sur la New York Stock Exchange,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qu'elle déclarent constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Durée, Siège et Objet

Art. 1^{er} . La société. Il est formé par les présentes et par tout ceux qui deviendront détenteurs de parts sociales une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est la prise de participations, d'intérêts et de parts sociales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra également apporter toute assistance financière, sauf par le biais d'un appel public à l'épargne. Ce ne sera possible que sous la forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination sociale. La Société existe sous la dénomination "LYB Luxembourg II S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 6. Capital émis. Le capital social est fixé à la somme de VINGT MILLE DOLLARS (20.000.- USD) représenté par cent (100) parts sociales de DEUX CENT DOLLARS (200.- USD) chacune.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. En plus du capital émis et du compte prime d'émission, un compte spécial de réserve peut être établi, dans lequel l'actionnaire (s) de la Société peut contribuer avec des capitaux propres qui ne seront pas rémunérés par l'émission de nouvelles actions. À condition que des comptes intermédiaires actuels aient été rédigés et que ces comptes intermédiaires montrent que les montants pertinents restent encore disponibles conformément à la loi applicable, le montant maintenu dans le compte prime d'émission et le compte spécial de réserve peut être librement utilisé sur la résolution de l'actionnaire unique ou, selon le cas, par l'assemblée d'actionnaires générale, pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital. Le capital social peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, ayant voté en respectant les conditions de quorum et majorité prévues par ces statuts, par ces modifications et par la loi.

Art. 8. Parts sociales. Le capital social de la Société est divisé en parts sociales, chacune ayant la même valeur nominale.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois. Les droits de associés aux avoirs et bénéfices de la Société sont proportionnels au nombre de parts sociales détenues par cet associé.

Chaque part sociale donne droit à une (1) voix. La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales, ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, à moins que les Lois ne l'autorisent.

La Société ne reconnaît qu'un (1) propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux. Entre vifs, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation de la majorité des associés réunis en assemblée générale, en ce compris le cédant, représentant au moins les trois quart (3/4) du capital de la Société.

Sauf dispositions contraires prévues dans les Lois, les parts sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à des non-associés qu'avec l'autorisation de la majorité des associés représentant au moins les trois quart (3/4) des droits appartenant aux survivants.

La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants. L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale et conformément aux conditions qui seront décidées par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés ayant voté en respectant les conditions de quorum et majorité prévues par ces statuts, par ces modifications et par la loi.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un associé. La mort, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés ou, selon les cas, l'associé unique, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérance

Art. 10. Gérant(s). La Société est administrée par deux catégories de gérants, désignés respectivement comme les gérants A et B. Les gérants de catégorie B seront résidents luxembourgeois ou des personnes qui ont une activité professionnelle à Luxembourg. Les gérants forment un Conseil de gérance nommé par l'assemblée générale des associés. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le conseil de gérance sera composé de minimum 50% gérants de catégorie B.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par les signatures conjointes de deux gérants, dont obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance se tiendra minimum une fois par an (ou a chaque fois qu'une décision stratégique sera prise) au siège social de la société, ou tout autre endroit déterminé à Luxembourg.

Sauf dans les cas d'urgence ou avec le consentement antérieur de tous ces ayant droit pour être présent, une convocation sera envoyée au moins vingt-quatre heures avant les réunions du conseil. Une telle convocation spécifiera l'endroit, la date, l'heure et l'ordre du jour de la réunion.

Si tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil et s'ils déclarent qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion peut être tenue sans convocation préalable.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres - représenté par minimum 50% des managers de la catégorie B - est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres - avec un manager minimum de catégorie B -soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Dans ce cas-la, la communication sera initiée par un des participants à Luxembourg et la majorité des participants devra être physiquement à Luxembourg. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance pourra aussi être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou des plusieurs documents contenant les résolutions et signées par chaque gérant de la société sans exception. La date de telles résolutions circulaires sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 11. Conflits d'intérêt. Si un ou plusieurs gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce(s) gérants devra (devront) en aviser les autres gérants et il(s) ne pourra (pourront) ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un gérant unique, des opérations intervenues entre la Société et son gérant unique ayant un intérêt opposé à celui de la Société, doivent être consignées par écrit dans un procès-verbal qui sera communiqué à l'(aux) associé (s).

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 12. Responsabilité des gérants - Indemnisation. Les gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Chapitre IV. Des associés

Art. 13. Pouvoir des associés. Les associés exercent leurs droits collectifs en assemblée générale des associés, qui constitue un organe de la Société.

L'assemblée générale des associés exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Si la Société compte plusieurs associés, mais pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit, à la place d'une assemblée générale des associés. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés.

Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par le(s) gérant(s) aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte des résolutions proposées, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale des associés s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Assemblée générale annuelle des associés. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés aura lieu dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social.

Art. 15. Lieux des assemblées générales. Les assemblées générales des associés se tiendront dans la municipalité du siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, comme mentionne dans la convocation de cette assemblée générale et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le(s) gérant(s), le requièrent.

Art. 16. Convocation aux assemblées générales. Les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des gérants, ou subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant ensemble plus de la moitié (1/2) du capital émis de la Société.

La convocation envoyée aux associés indiquera l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée générale, et devra être envoyée à chaque associé au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 17. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut agir à une assemblée générale des associés en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 18. Procédure. Un bureau de l'assemblée générale sera constitué à l'occasion de chaque assemblée générale des associés et sera composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun d'eux n'ayant pas besoin d'être gérant ou associé eux-mêmes et étant nommés par l'assemblée générale des associés.

Le bureau s'assure en particulier que l'assemblée est tenue conformément aux règles en vigueur, et en particulier conformément aux règles relatives à la convocation, aux exigences en matière de majorité, à la comptabilisation des votes et à la représentation des associés.

Une liste de présence sera tenue pour toute assemblée générale des associés.

Art. 19. Vote. Sauf prévision contraire exigée selon la Loi ou selon les Articles présents, n'importe quelle modification aux Statuts sera approuvée par des actionnaires (i) étant une majorité des actionnaires dans le nombre et (ii) trois-quarts de représentation du capital social de la société.

Sauf prévision contraire exigée selon la Loi ou selon les Articles présents, toute autre décision sera approuvée par des actionnaires représentant plus de la moitié du capital social de la société.

Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 20. Exercice social. L'exercice social commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre.

Art. 21. Approbation des comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le(s) gérant(s) dresse(nt) l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social y relatif.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 22. Distribution des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Dispositions générales

Art. 24. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription et Paiement

La totalité de VINGT MILLE DOLLARS (20.000.- USD) a été souscrite par LyondellBasell Industries N.V., pré-qualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de VINGT MILLE DOLLARS (20.000.- USD) se trouve dès maintenant à la disposition de la société.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Décisions de l'associé unique

L'associé a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. L'associé décide de:

(a) nommer en tant que gérant avec pouvoir de signature A:

- Mme. Karyn F. Ovelmen, gérant, née le 6 avril 1963 à Connecticut, Etats Unis, avec adresse professionnelle à LyondellBasell Industries, P.O. Box 3646, Houston, Texas 77252-3646, USA;

- Mr. Francesco Svelto, gérant, né le 28 mars 1960 à Milano, Italie avec adresse professionnelle à LyondellBasell Industries, P.O. Box 3646, Houston, Texas 77252-3646, USA;

- Mr. Frank van Es, gérant, né le 14 juillet 1959 à Heerlen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle à Basell Service Company BV, Stationsplein 45, 3013 AK Rotterdam, Pays-Bas.

(b) nommer en tant que gérant avec pouvoir de signature B:

- Mr. Xavier de Cillia, gérant, né le 11 avril 1978, à Nice, France avec adresse professionnelle à 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Mr. David Dion, gérant, né le 3 mars 1982, à Virton, Belgique avec adresse professionnelle à 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Luxembourg Corporation Company S.A., une société constituée selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, Rue de la Poste, L - 2346 Luxembourg enregistré avec le Registre de Commerce et Sociétés, sous le numéro B 37.974.

La durée de leur mandat est illimitée et ils ont un pouvoir conjoint de signature.

2. L'adresse du siège social est fixée au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9597. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013113379/540.

(130137364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

LIPP 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 139.279.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013097078/10.

(130117872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

LIPP 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 139.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013097079/10.

(130117871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

LIPP 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 147.804.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013097080/10.

(130117873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

LLtd 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 106.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013097081/10.

(130117868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

NOCARIA Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 154.116.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration de la Société du 8 mai 2013

Première résolution

Election de Monsieur Marc AUGIER en tant que Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Marc AUGIER comme Président du Conseil d'Administration qui l'accepte.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

NOCARIA INVESTISSEMENT S.A.

Référence de publication: 2013097159/14.

(130117218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Limanon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LIMANON INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013097076/11.

(130118000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

LLtd 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 106.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013097082/10.

(130117878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

LLtd 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 108.007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013097083/10.

(130117884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Lola Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 144.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013097085/10.

(130117973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Le Doublon Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 117.962.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2013098070/13.

(130119189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Kamoulox Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 139.891.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KAMOULOX INVESTMENTS S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013097035/11.

(130117787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

KKR International Flooring 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 123.283.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013097039/10.

(130117737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

KKR International Flooring 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 120.167.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013097040/10.

(130117736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Kud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 85.947.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097042/10.

(130117308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Welilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 750.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 57.424.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
1, Rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2013098505/13.

(130118808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

2BFast s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4944 Bascharage, 13, rue du Ruisseau.

R.C.S. Luxembourg B 159.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 12/07/2013.

Référence de publication: 2013098516/10.

(130118492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

ZURICH INTERNATIONAL SERVICES (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 29.565.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013098515/12.

(130119202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

2000 Volts, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 262, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.736.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013098517/9.

(130119079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Ypson S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 153.438.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/07/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013098512/10.

(130119456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Expertise Tamino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 87.646.

Monsieur Amine THAMINY a démissionné avec effet au 12 juillet 2013 de ses fonctions d'administrateur et de délégué à la gestion journalière de la société anonyme EXPERTISE TAMINO S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.646, établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013098527/13.

(130118500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Aire Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 87.944.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte de fusion par absorption du 9 novembre 2012 que AIG International Real Estate GmbH & Co. KgaA. a été absorbée et que dès lors le nouvel associé de la Société est AIG Century GmbH & Co. KGaA, ayant son siège social 755 Speicherstrasse, 60327 Frankfort, inscrite auprès du registre de commerce de Frankfort sous la référence HRB 92579.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Bouchra Akhertous
Mandataire

Référence de publication: 2013098596/17.

(130120661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Alabama S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 150.979.

—
Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 15 juillet 2013

Résolutions

L'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions ci-dessous:

Monsieur PATRICK ALEXANDRE CUNHA DOS SANTOS démissionne de son poste d'administrateur de la société en date de la présente assemblée.

Référence de publication: 2013098597/12.

(130119597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

BKL, BLUE KNIGHTS LUXEMBOURG asbl, avec l'extension "Police Motorcycle Touring Club", Association sans but lucratif.

R.C.S. Luxembourg F 116.

—
STATUTS

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège social

Art. 1^{er}.

a) L'association a pour dénomination «BLUE KNIGHTS LUXEMBOURG», abrégée BKLX, association sans but lucratif, avec l'extension «POLICE MOTORCYCLE TOURING CLUB»

b) L'association est une subdivision indépendante des «BLUE KNIGHTS INTERNATIONAL LAW ENFORCEMENT MOTORCYCLE CLUB INC.» ayant son siège

à ME-04401 MAINE, 38, Alden Street aux Etats-Unis d'Amérique

c) Le siège sera établi dans la commune de Schengen.

Titre 6. Le Comité - Composition, Election, Révocation et Pouvoirs

Art. 15. Le comité (conseil d'administration) se compose de 9 membres, notamment

- d'un président
- d'un vice-président
- d'un secrétaire
- d'un secrétaire-adjoint
- d'un trésorier

- d'un trésorier-adjoint

- de 3 membres (directeurs)

Référence de publication: 2013100250/25.

(130121634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Alov Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 769.750,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 106.279.

—
EXTRAIT

En date du 8 mars 2013 le liquidateur de la Société a décidé de procéder au rachat de vingt-huit mille cinq cent quatre-vingt (28.580) parts sociales détenues par Apax WW Nominees Limited de sorte que les parts sociales dans la Société sont désormais détenues comme suit:

	parts sociales
Alov Holding S.à r.l.	28.580
Apax WW Nominees Limited	2.210
Total	<u>30.790</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013100244/21.

(130121130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Amicale des Secouristes-Ambulanciers de la Ville d'Ettelbruck, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9088 Ettelbruck, 70, rue de Warken.

R.C.S. Luxembourg F 318.

—
DISSOLUTION

Sur proposition du comité, l'assemblée générale extraordinaire a décidé en date du 23 mai 2008 de dissoudre l'Amicale des Secouristes-Ambulanciers de la Ville d'Ettelbruck.

Toute activité a cessé à partir du 1^{er} août 2008!

Après paiement de toutes les factures en attente et clôture de la dissolution, il s'est avéré qu'aucun bien n'a résulté des activités de l'Amicale des Secouristes-Ambulanciers de la Ville d'Ettelbruck.

Ce document sert également de preuve justifiant l'affectation des biens suite à la clôture et dissolution de l'Amicale des Secouristes-Ambulanciers de la Ville d'Ettelbruck!

Ce document est certifié sincère et honnête.

MERTZIG, le 15 juillet 2013.

M. FERREIRA Fernando

Président de l'Amicale des Secouristes-Ambulanciers de la Ville d'Ettelbruck

Référence de publication: 2013100248/19.

(130121548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Holdina S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 3.971.

La Banque Privée Edmond de Rothschild Europe dénonce, avec effet immédiat en date du 8 juillet 2013, le siège de la société HOLDINA S.A. établi au 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg enregistrée sous numéro R.C.S. Luxembourg B 3971.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Pour le Domiciliataire

Banque Privée Edmond de Rothschild Europe

Signatures

Référence de publication: 2013100242/14.

(130120599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

SITE (Euro) No 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.061.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013099416/9.

(130120392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Société Maria Rheinsheim, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 5, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 306.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013099423/9.

(130120697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Sydney & Paris Nord Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 95.819.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013099440/9.

(130119525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

TecniStyle Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8394 Olm, 3C, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 135.256.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013099446/9.

(130119760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Theaterzelte Wagner Promotion GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6622 Wasserbillig, 9, rue August Hansen.

R.C.S. Luxembourg B 144.565.

Les comptes annuels du 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013099449/9.

(130120738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Torlake Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 97.615.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013099450/9.

(130119638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Torlake Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 97.615.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013099451/9.

(130119721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Advisor Services International, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8354 Garnich, 20A, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 101.068.

L'an deux mille treize, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- La société "Deja Specialised Funds Marketing Holdings Limited", société de droit Chypriote, établie et ayant son siège social au 7, Florinis, bâtiment Greg Tower, étage 6th Floor, CY- PC 1065 Nicosia, enregistrée au Department of Registrar of companies sous le numéro HE 154734,

ici représentée par Alan Botfield, Team Leader, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 14 juin 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Seul associé de la société "Advisor Services International, s.à r.l.", établie et ayant son siège à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, constituée suivant acte du notaire Alex WEBER de Bascharage du 26 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 771 du 27 juillet 2004, non modifiée depuis et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 101.068,

Le comparant prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Le comparant décide de transférer le siège social de Luxembourg à Garnich et par conséquent de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

- en version anglaise:

" **Art. 4.** The registered office is established in Garnich. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the sole associate. The company may also establish branches and subsidiaries both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad."

- et en version française:

" **Art. 4.** Le siège social est établi à Garnich. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique. La société pourra pareillement établir des filiales et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

Deuxième résolution

L'Assemblée fixe l'adresse à L-8354 Garnich, 20A, rue des Trois Cantons.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BOTFIELD, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 juin 2013. Relation: LAC/2013/30017. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013101099/45.

(130122864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Resh South Africa Sàrl SPF, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 168.654.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le premier juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Sapin Laroche S.A. SPF, société anonyme - société de patrimoine familial existant et gouvernée par les loi du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 61.618, ici représentée par Monsieur Bas SCHREUDERS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Larochette, 10-12, rue de Medernach, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la société à responsabilité limitée - société de patrimoine familial "Resh South Africa Sàrl SPF", avec siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 168.654, (ci-après dénommée la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 12 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1488 du 14 juin 2012.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 14 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1800 du 18 juillet 2012.

2.- Que le capital social est fixé à deux millions neuf cent cinquante-sept mille quatre cent soixante-treize euros et cinquante cents (2.957.473,50 EUR), représenté par trois cent onze mille trois cent treize (311.313) parts sociales, d'une valeur nominale de neuf euros et cinquante cents (9,50 EUR) chacune.

3.- Que la comparante est devenue la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- Que la comparante, agissant comme associé unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5.- Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que la comparante déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7.- Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8.- Que la comparant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

9.- Que décharge est donnée à la gérance de la Société.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à 1.200,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bas SCHREUDERS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 03 juillet 2013. Relation GRE/2013/2736. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 6 août 2013.

Référence de publication: 2013113535/54.

(130137806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Arcano Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.863.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 31 mai 2013:

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2014:

- Mme Maria Romano, Présidente et Membre du Conseil d'Administration, Calle López de Hoyos 42, Madrid 28006, Espagne.

- Mme Hanna Duer, Membre du Conseil d'Administration, 19 rue de Bitbourg, L-2010 Luxembourg.

- M. Yvon Lauret, Membre du Conseil d'Administration, 58 rue Glesener, L-1630 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Arcano Fund

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A

Guillaume André / Benjamin Wacker

Director / Associate Director

Référence de publication: 2013105575/18.

(130128893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Apparel Industries 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.050.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de la Société en date du 19 octobre 2011 que:

1. La liquidation de la Société a été clôturée;

2. Les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication, au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013105568/16.

(130128904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Arab Investment Company for Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 144.704.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013105573/9.

(130128570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.
